

MODERNISER LES SYSTÈMES NATIONAUX DE VULGARISATION AGRICOLE:

**GUIDE PRATIQUE À L'INTENTION DES DÉCIDEURS POLITIQUES
DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT**



partageons les connaissances au profit des communautés rurales
sharing knowledge, improving rural livelihoods

MODERNISER LES SYSTÈMES NATIONAUX DE VULGARISATION AGRICOLE:

GUIDE PRATIQUE À L'INTENTION DES DÉCIDEURS POLITIQUES DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

M. Kalim Qamar
Fonctionnaire principal (formation et vulgarisation agricole)

Division de la recherche, la vulgarisation et la formation
Département du développement durable
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Le Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA) a été créé en 1983 dans le cadre de la Convention de Lomé entre les États du Groupe ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) et les pays membres de l'Union européenne. Depuis 2000, le CTA exerce ses activités dans le cadre de l'Accord de Cotonou ACP-CE.

Le CTA a pour mission de développer et de fournir des services qui améliorent l'accès des pays ACP à l'information pour le développement agricole et rural, et de renforcer les capacités de ces pays à produire, acquérir, échanger et exploiter l'information dans ce domaine. Les programmes du CTA sont conçus pour: fournir un large éventail de produits et services d'information et mieux faire connaître les sources d'information pertinentes; encourager l'utilisation combinée de canaux de communication adéquats et intensifier les contacts et les échanges d'information, entre les acteurs ACP en particulier; renforcer la capacité ACP à produire et à gérer l'information agricole et à mettre en œuvre des stratégies de GIC, notamment en rapport avec la science et la technologie. Le travail du CTA tient compte de l'évolution des méthodologies et des questions transversales telles que le genre et le capital social.

Le CTA est financé par l'Union Européenne.

CTA

Postbus 380

6700 AJ Wageningen

Pays-Bas

Site Web: www.cta.int



Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Tous droits réservés. Les informations contenues dans ce produit d'information peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au:

Chef de la Sous-division des politiques et de l'appui en matière
de publications électroniques

Division de la communication, FAO

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie

ou, par courrier électronique, à:

copyright@fao.org

SOMMAIRE

PRÉFACE	v
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	vii
I. INTRODUCTION	1
Concept	1
La vulgarisation, pilier essentiel de la recherche et du développement agricole	1
Introduction formelle de la vulgarisation dans les pays en développement	5
Fonction de vulgarisation et organisation de la vulgarisation	6
Multiplication des acteurs de la fonction de vulgarisation	6
Remise en cause des méthodes traditionnelles de vulgarisation	8
II. ÉVOLUTIONS MONDIALES APPELANT DES RÉFORMES	
EN MATIÈRE DE VULGARISATION	9
Mondialisation et libéralisation des marchés	9
Privatisation	11
Pluralisme	14
Décentralisation et déconcentration	14
Participation des clients aux prises de décisions	16
Catastrophes d'origine naturelle ou humaine	18
Révolution des technologies de l'information	18
Pauvreté rurale, insécurité alimentaire et épidémie de VIH/sida	19
Développement intégré, multidisciplinaire, global et durable	20
III. CADRE DE DÉFINITION DES BESOINS POUR LA RÉFORME	
DE LA VULGARISATION (CDBRV)	23
Cadre (CDBRV)	23
Politique et structure organisationnelle	23
Financement	24
Personnel	24
Interventions sur le terrain	24
IV. DIRECTIVES POUR LA MODERNISATION DES SYSTÈMES	
NATIONAUX DE VULGARISATION	27
Contexte	27
V. CADRE NORMATIF POUR L'ANALYSE ET LA RÉFORME	
DE LA VULGARISATION (CNARV)	61
Contexte	61

Fondements et objet du CNARV	62
L'essentiel de la vulgarisation	63
Les principes et interventions de la reforme de la vulgarisation et leur mise en œuvre	64
Comment utiliser le CNARV?	67
Termes de reference (tdr) normatifs pour la conduite des etudes	68
Bibliographie	71

Préface

La vulgarisation agricole s'inscrit dans de nouvelles perspectives en raison du mouvement mondial de réforme des systèmes nationaux de vulgarisation et d'appui-conseil dans les pays en développement. Ce mouvement a démarré à la fin du vingtième siècle. D'une part, de nouveaux besoins de formation des communautés agricoles sont apparus au fur et à mesure que le monde entrait dans une ère de mondialisation, de démocratie, de privatisation et de décentralisation, affectant tant les agriculteurs des pays développés que ceux des pays en développement – bien que ces besoins revêtent des formes différentes. D'autre part, on observe, au niveau mondial, une réaffirmation de la volonté de lutter contre les menaces de famine et de pauvreté rurale. Les agents de vulgarisation et d'appui-conseil, qu'ils soient membres de départements ministériels, d'ONG, de structures privées ou d'organisations paysannes pourraient constituer une force formidable pour gagner ces combats. A cet égard, la vulgarisation et l'appui-conseil devraient jouer un rôle tout à fait nouveau dans les pays en développement ce qui suppose que les décideurs politiques accordent un intérêt particulier à sa réforme et à sa modernisation.

De nombreux ouvrages sur la réforme de la vulgarisation ont été récemment publiés. La Division de la recherche, de la vulgarisation et de la formation de la FAO a, quant à elle, fait paraître en 2001 un document intitulé: «Le développement agricole et rural à travers le monde: options pour une réforme institutionnelle dans les pays en développement». En effet, un besoin croissant de directives pratiques, tournées vers l'action se fait sentir qui pourraient être utiles aux décideurs politiques afin de mener à bien la réforme de leurs systèmes de vulgarisation et d'appui-conseil. Cette publication a été conçue pour répondre à ce besoin.

Dans un premier temps, ce document définit le concept-clé de vulgarisation. Il évoque ensuite les évolutions mondiales qui remettent en question les approches et méthodes traditionnelles utilisées par les organismes de vulgarisation et propose un cadre simple qui permettra aux décideurs politiques d'estimer s'il est opportun ou non de réformer leurs systèmes de vulgarisation. Il recommande ensuite une série de directives, accompagnées des actions-clés correspondantes, qui pourraient permettre, si elles sont appliquées correctement, la transformation du système traditionnel de vulgarisation agricole en une force moderne et viable capable de relever les nouveaux défis mondiaux. Compte tenu de l'engagement de certains pays dans le processus de réforme, un autre cadre normatif a été inclus dans ce document afin d'évaluer la portée de la réforme de tout système de vulgarisation et d'appui-conseil.

Une liste d'ouvrages bibliographiques est enfin proposée pour tous ceux qui voudraient en savoir plus sur certains aspects de la vulgarisation.

Les directives contenues dans ce document ne sont ni théoriques ni académiques en tant que telles, car elles s'appuient sur des années d'expérience et d'observation sur le terrain. Les

conditions réelles de terrain ont, à juste titre, été prises en compte tout au long de la préparation de ce document, ce qui lui confère une valeur fiable. La vulgarisation agricole est un vaste champ que ce document à lui seul ne peut prétendre couvrir. L'engagement réitéré en faveur de l'extension du mandat de la vulgarisation au-delà du traditionnel transfert de technologie rend le traitement d'une telle question plus problématique encore.

Je souhaite que cette publication soit utile aux décideurs politiques, qui non seulement sont conscients du rôle primordial que joue la vulgarisation dans le développement rural et agricole au niveau national, mais qui sont également déterminés à réformer le système traditionnel de vulgarisation. La FAO est disposée à répondre à toute demande d'assistance dans ce domaine.



Dietrich Leihner

Directeur

Division de la recherche, la vulgarisation et la formation

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2005

Résumé exécutif

CONCEPT

Aux décideurs politiques qui souhaiteraient rafraîchir leurs idées sur le concept de vulgarisation, rappelons qu'il s'agit d'une fonction destinée à apporter aux hommes, femmes et jeunes vivant en milieu rural, des connaissances et des compétences basées sur leurs besoins et demandes, d'une façon non formelle, participative et dans le but d'améliorer leur qualité de vie. La fonction de vulgarisation peut être appliquée à divers sujets, agricoles ou non, comme la santé. Lorsqu'elle s'applique à l'agriculture, elle prend le nom de vulgarisation agricole.

IMPORTANCE DE LA VULGARISATION AGRICOLE

La vulgarisation constitue un des piliers essentiels de la recherche et du développement. Une perception parfois faussée de la vulgarisation prévaut malheureusement encore dans de nombreux pays en développement, en raison notamment du faible pouvoir d'influence des acteurs de la vulgarisation, d'une organisation inadéquate, du manque de confiance des instituts de recherche vis-à-vis de la vulgarisation et des médiocres perspectives d'évolution de carrière proposées aux agents de la vulgarisation. Les programmes de recherche agricole resteraient très théoriques s'ils ne pouvaient s'appuyer sur les apports des agents de vulgarisation qui rendent compte des problèmes irrésolus que les agriculteurs rencontrent sur le terrain. La recherche se concentre essentiellement sur la génération de technologies utiles, alors que la vulgarisation s'applique à l'adoption de ces technologies par les utilisateurs. Les instituts de recherche appliquée ont besoin de solides services de vulgarisation pour orienter leurs travaux sur les problèmes de terrain et les services de vulgarisation ont besoin d'un soutien technique fort de la part des instituts de recherche appliquée pour servir efficacement les communautés agricoles. Des pays tels que les États-Unis d'Amérique, le Canada, l'Australie et le Danemark, qui disposent d'une agriculture très performante, ont toujours bénéficié de services de vulgarisation et d'appui-conseil puissants, à l'origine, uniquement publics et qui désormais sont publics et/ou privés.

FONCTION DE VULGARISATION ET ORGANISATION DE LA VULGARISATION

A l'instar de fonctions importantes de la vie quotidienne, telles l'éducation et la santé, la fonction de vulgarisation joue un rôle essentiel pour le bien-être des agriculteurs, sans préjuger de qui la met en œuvre, pourvu qu'elle le soit de façon satisfaisante. Les acteurs de la fonction de vulgarisation – au-delà des structures publiques de vulgarisation – peuvent être des sociétés privées de vulgarisation et d'appui-conseil, des conseillers privés, des

ONG, des universités, des organisations paysannes, des instituts de recherche ou d'autres acteurs encore.

L'organisation de la vulgarisation, quant à elle, relève des modes d'organisation que les agences ou départements responsables de la fonction de vulgarisation choisissent pour assurer sa mise en œuvre. C'est précisément ce qui différencie la notion de «fonction de vulgarisation» de la notion «d'organisation de la vulgarisation». Si un service de vulgarisation fait preuve de performances insuffisantes en raison d'une organisation insuffisante, cela ne signifiera pas pour autant que la fonction de vulgarisation devra être minimisée.

ÉVOLUTIONS MONDIALES APPELANT DES RÉFORMES EN MATIÈRE DE VULGARISATION

La mondialisation, la libéralisation des marchés, le pluralisme, la décentralisation et la déconcentration, la participation des clients à la prise de décision, les catastrophes d'origine naturelle ou humaine, la pauvreté rurale, l'insécurité alimentaire, l'épidémie de VIH/SIDA et l'importance accordée au concept de développement intégré, multidisciplinaire, global et durable, telles sont les évolutions majeures que connaît le monde actuellement. Ces évolutions mondiales déterminent de nouveaux besoins d'apprentissage, autant pour les exploitants agricoles que pour les agriculteurs de subsistance ou les agriculteurs professionnels des pays en développement. Si on considère ces besoins à la lumière de la révolution des technologies de l'information, ce sont des décennies de mandats et de pratiques traditionnels en matière de vulgarisation qui sont remises en cause.

En fait, il est temps pour les décideurs politiques des pays en développement de remettre en question et de revisiter la discipline de la vulgarisation compte tenu du nouveau contexte mondial, afin d'adapter efficacement sa mise en œuvre aux défis mondiaux auxquels les économies – et notamment le secteur agricole de ces pays – sont confrontés. Des modifications de façade du système actuel de vulgarisation, tout comme une formation ressassée du personnel sur des thèmes agricoles bateau, n'apporteraient que peu de résultats probants. Ce serait aussi efficace que poser un cautère sur une jambe de bois.

CADRE DE DÉFINITION DES BESOINS POUR LA RÉFORME DE LA VULGARISATION (CDBRV)

La modernisation et la réforme des systèmes nationaux de vulgarisation constituent une entreprise majeure qui implique une analyse minutieuse de la situation, une intégration de la politique nationale de développement agricole et rural et de sécurité alimentaire, un schéma directeur du développement du pays pour les 20 années à venir, la prise de décisions politiques audacieuses – certaines d'entre elles pouvant avoir des implications politiques et représenter un coût considérable, en temps, argent et énergie, ainsi qu'un suivi efficace des progrès accomplis. Il est donc d'une importance primordiale que les décideurs politiques procèdent, dans un premier temps, à une analyse détaillée des systèmes de vulgarisation en vigueur, pour décider s'il est opportun ou non de les réformer. Ce guide pratique propose un cadre simple permettant d'analyser tous les aspects de la structure de

vulgarisation existante, sa politique, son organisation, ses financements, son personnel et ses interventions sur le terrain.

DIRECTIVES POUR LA MODERNISATION DES SYSTÈMES NATIONAUX DE VULGARISATION

Chaque directive proposée sera accompagnée de l'action-clé correspondante:

- Evaluer l'organisation actuelle de la vulgarisation par rapport aux besoins des agriculteurs et décider s'il faut la renforcer ou la restructurer.
- Décentraliser la vulgarisation, en assurant, au préalable, le renforcement des capacités du personnel et sensibilisation des élus concernés.
- Elargir le mandat technique de la vulgarisation afin de lui conférer une mission plus générale de développement des ressources humaines en milieu rural.
- Formuler une politique nationale de vulgarisation afin de consolider les engagements politiques et financiers.
- Donner à la profession de vulgarisation un véritable statut tant attendu en liaison avec les acteurs des autres disciplines agricoles.
- Proposer une formation initiale en vulgarisation agricole pour accompagner la modernisation du système national de vulgarisation.
- Promouvoir le pluralisme dans la vulgarisation, en associant à sa mise en œuvre, des organismes des secteurs public et privé et de la société civile.
- Privatiser partiellement ou totalement la vulgarisation lorsque cela est socialement et économiquement réalisable.
- Développer et utiliser les outils des nouvelles technologies de l'information pour faciliter le travail des vulgarisateurs.
- Concevoir des méthodes et des outils de vulgarisation et d'appui-conseil originaux, participatifs, adaptés aux conditions locales, respectant la parité hommes/femmes et peu coûteux, plutôt que d'appliquer des recettes méthodologiques prétendument universelles.
- Orienter les équipes de vulgarisation vers les nouveaux défis mondiaux liés à la sécurité alimentaire et aux conditions de vie des ménages ruraux.
- Encourager les services de vulgarisation à responsabiliser les agriculteurs en les incitant à s'organiser en associations légales afin de renforcer leur influence et celle de la vulgarisation.

- Encourager les programmes de vulgarisation pyramidale émanant de la base par les agriculteurs eux mêmes, afin de fonder la vulgarisation sur la demande, tout en continuant d'assurer des activités verticales, fondées sur l'offre, pour promouvoir les bonnes conduites collectives, telle la protection de l'environnement et des ressources naturelles.
- Si la fonction de vulgarisation devait être mise en oeuvre avec un nombre relativement restreint de vulgarisateurs, adopter des stratégies appropriées pour optimiser les résultats.
- Veiller à l'efficacité des liens opérationnels entre la vulgarisation, la recherche et les autres institutions concernées.

CADRE NORMATIF POUR L'ANALYSE ET LA RÉFORME DE LA VULGARISATION (CNARV)

Ce guide propose un cadre normatif destiné à faciliter le travail des décideurs politiques. Ce cadre a été conçu dans un but principal: analyser les systèmes de vulgarisation agricole et rural en cours d'application dans les pays en développement, afin de procéder à leur réforme sur la base de principes normatifs et d'interventions, ainsi que les leçons tirées des observations et de l'expérience mondiale en matière de vulgarisation. Ces principes normatifs et interventions valent pour toutes les régions, mais leur application doit être mise en œuvre en tenant compte du «contexte situationnel» (CS), ce qui implique l'intégration des caractéristiques politiques, institutionnelles, sociales, culturelles, religieuses, agricoles, géographiques, technologiques et des infrastructures existantes dans le pays. Cette condition est indispensable à une application réaliste des principes et interventions, mais cela ne suppose pas pour autant de faire trop de concessions ou d'accepter trop de compromis.

I. INTRODUCTION

CONCEPT

Aux décideurs politiques qui souhaiteraient rafraîchir leurs idées sur le concept de vulgarisation, rappelons qu'il s'agit d'une fonction destinée à apporter aux hommes, femmes et jeunes vivant en milieu rural, des connaissances et des compétences basées sur les besoins et la demande, de façon non formelle, participative et dans le but d'améliorer leur qualité de vie. Si la fonction de vulgarisation est appliquée à l'agriculture, elle sera appelée vulgarisation agricole; si elle s'applique à la santé, il s'agira de vulgarisation sanitaire, etc. Comme la plus grande partie de la population concernée est composée d'adultes, la vulgarisation applique les principes d'éducation des adultes dont les approches et matériels éducatifs sont destinés à renforcer les apprentissages. Bien qu'elle sorte du cadre de l'éducation formelle, la vulgarisation est essentiellement un système éducatif et, à ce titre, vise à susciter des changements de comportements positifs chez des groupes de population ciblés.

LA VULGARISATION – PILIER ESSENTIEL DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Avant de s'engager dans toute réforme ou toute modernisation des services nationaux de vulgarisation agricole, les décideurs politiques doivent d'abord, en toute logique, être convaincus du rôle-clé que la vulgarisation et l'appui-conseil jouent dans le développement national. Cela est d'autant plus important qu'une perception quelquefois faussée de la vulgarisation prévaut encore dans de nombreux pays en développement, en raison notamment du faible pouvoir d'influence des acteurs de la vulgarisation, d'un mode d'organisation inadéquat, du manque de confiance des instituts de recherche vis-à-vis de la vulgarisation et des médiocres perspectives d'évolution de carrière proposées dans la profession.

Depuis la mise en place, il y a plusieurs années, des programmes d'ajustement structurel dans les pays en développement, les services de vulgarisation ont été une première cible de réduction d'effectifs. Dans certains cas, les bailleurs de fonds ont poussé les gouvernements dans cette direction, tandis que dans d'autres cas, de puissants groupes de pression – intervenant notamment dans les secteurs de la recherche agricole et de l'économie – ont contesté le bien-fondé de la vulgarisation. Le travail de vulgarisation est une tâche ardue dans les pays les moins avancés. Il ne se fait pas dans des bureaux climatisés ou dans des laboratoires par un personnel tiré à quatre épingles, mais sur le terrain, dans des conditions climatiques et logistiques éprouvantes et avec des équipements rudimentaires. La mission interactive de la vulgarisation et de l'appui-conseil qui consiste à changer positivement les comportements de populations rurales pour la plupart pauvres et illettrées est, en réalité, une mission formidable, comparée au travail de recherche sur les végétaux et les animaux mené dans le confort des instituts de recherche.

**Recommandations faites aux gouvernements
pour relever le défi de la sécurité alimentaire**

Développer un ordre du jour politique nouveau et élargi en matière de vulgarisation agricole et de communication pour le développement rural, en attirant l'attention du pays sur la sécurité alimentaire et sur les activités génératrices de revenus pour les populations rurales pauvres.

Mise en place par le gouvernement d'une plate-forme de promotion, de dialogue et de coopération entre les organismes et les programmes concernés dans tous les secteurs afin d'établir un réseau de vulgarisation, d'appui-conseil et d'information au service de la sécurité alimentaire et d'activités génératrices de revenus.

Activer les changements institutionnels au sein du secteur public dans le but de soutenir et de promouvoir de nouvelles politiques élargies en matière de vulgarisation et de sécurité alimentaire et de mettre en œuvre les actions préconisées par la plateforme nationale.

FAO. 2003. *Agricultural extension, rural development and the food security challenge*, by W.M. Rivera and M.K. Qamar. Rome.

Dans les pays en développement, la vulgarisation fût considérée – et c'est encore souvent le cas – comme un sujet secondaire par la plupart des chercheurs agricoles, malgré la preuve manifeste qu'avec une vulgarisation affaiblie, un certain nombre de technologies, au demeurant excellentes, ne parviendraient jamais jusqu'aux agriculteurs. Au cours des années 1960, la vulgarisation a joué un rôle important pour accompagner la Révolution Verte en assurant l'introduction stratégique et la promotion de variétés de blé et de riz à haut rendement ainsi que l'utilisation des intrants agricoles recommandés par les chercheurs.

Les programmes de recherche agricole resteraient très théoriques s'ils ne pouvaient s'appuyer sur la contribution des agents de vulgarisation qui rendent compte des problèmes irrésolus que les agriculteurs rencontrent sur le terrain. La recherche se concentre essentiellement sur la mise au point de technologies utiles et la vulgarisation s'applique à leur adoption par les utilisateurs. Les instituts de recherche appliquée ont besoin de solides services de vulgarisation afin d'orienter leurs travaux sur les problèmes de terrain et les services de vulgarisation ont besoin d'un solide soutien technique des instituts de recherche agricole appliquée afin de servir de manière efficace les communautés agricoles.

L'opinion, souvent répandue dans les milieux de la recherche, selon laquelle si les chercheurs développent une bonne technologie, les agriculteurs l'adopteront automatiquement – et qu'en conséquence la vulgarisation est inutile – n'est pas crédible. Si c'était le cas, des centaines de bonnes technologies développées par les chercheurs ne seraient pas mises au placard, au grand désespoir de chercheurs compétents, comme ce fût souligné au cours d'une importante conférence internationale, tenue à Addis-Abeba en 1995 à laquelle participait également la Fondation Sasakawa.

Avant d'être prises en compte – et éventuellement adoptées – par les agriculteurs, les bonnes technologies doivent d'abord parcourir la distance qui sépare les laboratoires de recherche des champs des paysans. Elles devront ensuite être expliquées aux agriculteurs dans un langage non technique, de même que leurs avantages sur les méthodes traditionnelles des pay-

sans devront être démontrées de façon convaincante par des démonstrations de terrain, par exemple. Les éléments nécessaires pour expérimenter ces nouvelles technologies, s'agissant notamment des coûts et des facteurs de risques, devront alors être clairement explicités. Il sera également nécessaire d'utiliser différentes méthodes éducatives et approches participatives destinées aux adultes pour organiser un véritable débat sur les nouvelles technologies proposées et évaluer leurs aspects positifs et négatifs. A ce stade, et en supposant que quelques agriculteurs pionniers acceptent d'expérimenter cette nouvelle technologie, des accords devront être conclus avec les autres agriculteurs afin qu'ils en bénéficient. Il sera également nécessaire d'assurer un suivi régulier des expérimentations de cette technologie, en organisant notamment des discussions avec les agriculteurs novateurs pour résoudre tous les problèmes susceptibles d'apparaître et – le cas échéant – évaluer *in situ* la performance globale de la nouvelle technologie. Les résultats, qu'ils soient bons ou mauvais, et les raisons qui les justifient devront être transmis aux chercheurs qui l'ont recommandée. Si les avantages l'emportent sur les inconvénients, la technologie aura davantage de chances d'être adoptée par d'autres paysans; sinon elle devra être considérée comme une technologie inadaptée et retirée de la liste des recommandations de la vulgarisation.

Le paragraphe précédent est une explication très schématisée de la procédure que tout vulgarisateur doit respecter, dès lors qu'une nouvelle technologie est recommandée par les chercheurs. Mais s'il n'y a plus de vulgarisateurs, qui appliquera cette procédure? Les chercheurs eux-mêmes? Dans cette hypothèse, les chercheurs assureront, de fait, la fonction de vulgarisateur, même s'ils ne sont employés par aucun service de vulgarisation, ce qui est parfaitement acceptable. Mais cette solution est-elle vraiment envisageable de façon réaliste, alors que l'on sait que la plupart des chercheurs préfèrent rester au sein de leur institut et qu'ils accordent, au mieux, quelques rares visites aux exploitations agricoles? En tout état de cause, si les services de vulgarisation étaient supprimés, il faudrait former les chercheurs à la vulgarisation pour qu'ils puissent assumer cette tâche sur le terrain, scénario peu vraisemblable pour les chercheurs dans le contexte actuel.

Par le passé, les instituts de recherche agricole de certains pays en développement avaient mis en place une petite unité de vulgarisation dans le cadre de leur structure organisationnelle pour faire connaître leurs découvertes technologiques, principalement par le biais de publications. Ces publications constituaient une source de satisfaction pour les chercheurs, mais leur diffusion dépassait rarement les murs des instituts de recherche et ces unités ont été démantelées. Une autre formule a consisté à mettre en place des projets de diffusion de la recherche qui permettaient de procéder à des expérimentations au sein des exploitations agricoles. Cette approche a donné de meilleurs résultats, mais elle n'a été tentée que là où les vulgarisateurs et les agriculteurs étaient activement associés à l'ensemble du processus. Dans ce cas encore, cette pratique ne pouvait pas se substituer à un service de vulgarisation viable.

Les pays, tels que les Etats-Unis d'Amérique, le Canada, l'Australie et le Danemark qui disposent d'une agriculture très performante, ont toujours bénéficié de services de vulgarisation très puissants, d'abord publics et désormais publics et/ou privés. Leurs services de vulgarisation peuvent sembler très différents de ceux des pays en développement, mais c'est aussi le cas de leurs exploitations agricoles (principalement professionnelles), de leurs équipements agricoles (principalement mécanisées) et du nombre d'agriculteurs (qui

Coordination entre la recherche, la vulgarisation et les agriculteurs

Le service de la vulgarisation, de l'éducation et de la communication et le service du développement de la recherche et de la technologie de la FAO ont réalisé conjointement, entre 2001 et 2004, des études de cas portant sur les systèmes de connaissances et d'informations agricoles pour le développement rural (AKIS/RD) dans les pays suivants: Cameroun, Chili, Cuba, Egypte, Lituanie, Malaisie, Maroc, Pakistan, Ouganda, Trinité et Tobago. Ces études ont débouché sur la formulation de directives en matière de promotion de la coordination entre les instituts de recherche agricole, la vulgarisation agricole et rurale et les agriculteurs. On trouvera ces directives ci-dessous:

Environnement politique

- Formuler une politique, un plan ou un accord formel en matière d'AKIS au niveau national.
- Orienter les politiques d'AKIS vers les questions publiques pertinentes.
- Evaluer l'efficacité économique du secteur agricole, avec AKIS.

Structure institutionnelle d'appui à l'innovation

- Mettre en place des unités AKIS.
- Instituer un système de suivi-évaluation des activités AKIS aux niveaux central et local.
- Renforcer les capacités de chaque institution AKIS.
- Décentraliser la prise de décision aux niveaux inférieurs du gouvernement central et aux organisations locales concernées, tout en formant la population aux processus de gestion et d'administration.
- Améliorer les performances fonctionnelles des entités AKIS.
- Instituer des systèmes de suivi, d'évaluation et d'études d'impact.
- Assurer une coordination et une planification conjointe entre les institutions AKIS.

Conditions de formulation des demandes d'innovation

- Promouvoir une orientation des programmes publics axée sur la demande.
- Investir dans le développement des marchés agricoles.
- Améliorer la disponibilité et l'accès aux intrants agricoles.
- Investir dans les infrastructures rurales.
- Imposer une planification conjointe entre les agences AKIS.
- Investir dans l'éducation et la formation des producteurs agricoles à la formulation de demandes de prestations de services.
- Promouvoir la parité hommes/femmes et l'accès des groupes vulnérables aux services de vulgarisation.

Partenariats et réseaux

- Concevoir des structures efficaces de coopération institutionnelle.
- Promouvoir des partenariats public/privé (et un pluralisme institutionnel).
- Inciter les producteurs et organisations de producteurs agricoles à participer au programme.
- Promouvoir une utilisation efficace des stratégies traditionnelles de communication.
- Investir dans l'informatique, Internet et autres technologies modernes d'information.

Financer les systèmes d'innovation

- Assurer un financement adéquat d'AKIS/RD.
- Promouvoir la répartition des coûts.
- Explorer divers types d'investissements pour développer la capacité des acteurs.

FAO. 2005. *Enhancing coordination among AKIS/RD actors: An analytical and comparative review of country studies on agricultural knowledge and information systems for rural development (AKIS/RD)*, par W.M. Rivera, M.K. Qamar et H.K. Mwandemere. Rome.

constitue généralement un faible pourcentage de la population du pays). Aucun de ces pays développés n'a jamais considéré la vulgarisation comme inférieure aux autres disciplines agricoles, notamment en terme d'allocation de ressources.

D'importants bailleurs de fonds, comme la Banque mondiale, ont noté une diminution pratiquement constante des ressources attribuées au secteur agricole au cours de la dernière décennie, mais récemment cette tendance s'est visiblement inversée. De nombreuses raisons peuvent expliquer ce phénomène. La principale étant la volonté réaffirmée des pays riches de lutter contre la faim et la pauvreté dans les pays les moins avancés. Cette menace a engendré une série de problèmes préoccupants, accompagnés de graves conséquences à long terme. L'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim, la promotion de la parité hommes/femmes, le travail des femmes, la lutte contre le VIH/SIDA, la malaria et d'autres maladies et la recherche d'une durabilité environnementale font partie des «Objectifs du millénaire pour le développement» des Nations unies, objectifs qui sont étroitement liés à la fonction de vulgarisation. En outre, le développement agricole et rural durable demeure un objectif important à l'échelle mondiale. Ces éléments ont non seulement relancé l'intérêt pour le pouvoir potentiel de la vulgarisation, mais ils ont aussi déclenché un mouvement mondial pour la réforme et la modernisation des systèmes traditionnels de vulgarisation afin de leur permettre de mieux jouer le rôle que l'on attend d'eux. Les nouveaux services de vulgarisation et d'appui-conseil devront être bien informés, bien équipés en moyens, dotés d'un mandat technique étendu qui dépasse le simple transfert de technologie et véritablement efficaces, quelles que soient les modalités de leur mise en œuvre et quelles que soient les structures: uniques, diversifiées, publiques, privées ou mixtes. Tout investissement réalisé en faveur de la modernisation et de la réforme de la vulgarisation est amené à revenir dans le pays, à court ou à long terme. A l'inverse, les pays en développement qui ne disposent pas d'un service de vulgarisation efficace, à cette étape cruciale du développement mondial, auront des agriculteurs non éduqués, un secteur agricole sous développé et une vie rurale appauvrie.

INTRODUCTION FORMELLE DE LA VULGARISATION DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

Bien que la fonction de vulgarisation ait existé de façon informelle pendant des siècles dans les pays en développement, la vulgarisation agricole (c'est-à-dire l'application de cette fonction à l'agriculture) a été formellement introduite dans les années 1950 par des professeurs américains associés, des experts techniques en sciences agricole et rurale, ainsi que par des responsables gouvernementaux et des universitaires ayant suivi des études ou une formation aux Etats-Unis d'Amérique. Ils s'inspiraient du service coopératif américain de vulgarisation et du système "Land Grant" qui organisait en parfaite coordination les activités de recherche, de vulgarisation et d'éducation. Les organisations de vulgarisation agricole mises en place dans les pays en développement ont été entièrement conçues pour accueillir des technologies améliorées en provenance des instituts de recherche agricole et les diffuser aux agriculteurs. Les méthodes de diffusion s'appuyaient sur des conseils oraux et individuels aux agriculteurs, dans leurs exploitations ou à domicile, accompagnées de démonstrations complémentaires d'application des technologies dans les champs pour faire constater les bons résultats obtenus aux agriculteurs. La sensibilisation, le transfert de technologies et leur possible adoption par les agriculteurs furent ensuite facilités par l'utilisation d'autres moyens de communication, comme les documents imprimés, la radio et, plus tard, la télévision et la vidéo. Dans la plupart des pays, les agents de vulgarisation

étaient également associés à la distribution des intrants agricoles, notamment les engrais chimiques, les pesticides, les insecticides et les herbicides.

FONCTION DE VULGARISATION ET ORGANISATION DE LA VULGARISATION

A l'instar de fonctions importantes de la vie quotidienne, comme l'éducation ou la santé, la fonction de vulgarisation joue un rôle essentiel pour le bien-être des agriculteurs, sans préjuger de qui la met en œuvre, pourvu qu'elle le soit de façon satisfaisante. Les acteurs de la fonction de vulgarisation - mises à part les structures publiques de vulgarisation - peuvent être des sociétés de vulgarisation privées, des conseillers privés, des ONG, des universités, des organisations paysannes, des instituts de recherche ou d'autres acteurs. L'organisation de la vulgarisation, quant à elle, relève de modes d'organisation adoptés par des agences ou départements responsables de la fonction de vulgarisation pour assurer la mise en œuvre de cette mission. C'est précisément ce qui différencie la notion de "fonction de vulgarisation" de la notion "organisation de la vulgarisation". Toutefois, lorsqu'une structure publique de vulgarisation est critiquée pour ses mauvaises performances, on considère généralement que ces critiques visent la fonction de vulgarisation, ce qui est tout à fait inexact. La fonction de vulgarisation ne peut pas être tenue pour responsable de la médiocre performance de la structure de la vulgarisation. Si les services publics de vulgarisation ne font pas leur travail de façon satisfaisante, il faudra les réformer, les renforcer ou les supprimer et des mécanismes alternatifs devront être recherchés, mais les besoins croissants de vulgarisation et d'appui-conseil, ainsi que l'importance de la fonction de vulgarisation - notamment au moment où l'attention mondiale est focalisée sur l'élimination de la pauvreté et de la faim - ne sauraient être sous-estimés ou compromis. Si la fonction de vulgarisation est, elle aussi, victime du démantèlement préconisé par un gouvernement, en raison d'une organisation insuffisante, de contraintes financières ou quelquefois en raison de la pression exercée par les bailleurs de fonds, la vraie question à se poser sera la suivante: comment les millions d'agriculteurs de ce pays seront-ils formés sur les plans personnel et professionnel et comment pourront-ils contribuer au développement de leur village? Les décideurs politiques de ce pays devraient toujours y réfléchir lorsqu'ils décident d'investir dans la vulgarisation et l'appui-conseil.

MULTIPLICATION DES ACTEURS DE LA FONCTION DE VULGARISATION

Depuis le tout début, lorsque la vulgarisation a été formellement introduite dans les pays en développement, les services de la vulgarisation agricole ont été placés sous l'autorité des Ministères de l'agriculture. En conséquence, les performances de la fonction de vulgarisation sont devenues de la seule responsabilité du gouvernement. Au fil du temps, de nombreux départements au sein du ministère de l'agriculture ou au sein d'autres ministères associés au développement agricole et rural ont été tentés de créer leurs propres services de vulgarisation en mobilisant n'importe quel personnel présent sur le terrain, malgré leur petit nombre. En conséquence, des services de vulgarisation ont vu le jour, spécialisés en élevage, en protection des végétaux, en commercialisation ou en horticulture et ont travaillé parallèlement au principal service de vulgarisation agricole. Ce mode de

fonctionnement a conduit à envoyer sur le terrain un grand nombre de vulgarisateurs d'Etat dévoués aux différents départements techniques, dotés de fonds opérationnels et de moyens de transport dérisoires par rapport à l'ampleur de leur tâche, de bas salaires et surtout d'une absence totale de coordination entre les différentes unités de vulgarisation. Ce type d'organisation était très coûteux en temps pour les agriculteurs et générait quelquefois des confusions, en raison de la multiplication de conseils techniques contradictoires. Toutefois, étant donné la gratuité de la fourniture des conseils techniques aux agriculteurs, la responsabilité des vulgarisateurs était minimisée.

L'autre développement important fût la mise en place, dans de nombreux pays en développement, d'autorités semi-gouvernementales autonomes responsables de filières agricoles spécifiques. La Jamaïque, par exemple, a créé une série d'organismes appelés Office du café, Office du Sucre, Office du thé, etc. Dans la mesure où la création de ces organismes avait pour but d'assurer une production et une exportation efficaces de ces précieuses cultures de rente afin de faire entrer des devises dans le pays, ces puissants et riches organismes ont créé leurs propres micro-services de vulgarisation et ont débauché les meilleurs vulgarisateurs et spécialistes thématiques des services publics de vulgarisation, en leur offrant des conditions plus avantageuses que celles proposées par les services gouvernementaux: des contrats, des rémunérations plus élevées, des avantages et des véhicules. Ce mode de fonctionnement a sans aucun doute permis, en mobilisant les meilleurs experts en vulgarisation, d'améliorer la production et l'exportation de ces produits, mais il a aussi privé les services publics de vulgarisation d'un personnel talentueux et expérimenté. Par ailleurs, étant donné que ces experts en vulgarisation se consacraient essentiellement aux exploitations professionnelles et aux cultures de rente, les petits exploitants agricoles se sont vus privés de conseils techniques de qualité.

Alors que les agences gouvernementales étaient engagées dans une compétition pour augmenter, chacune pour son propre compte, le nombre de leurs agents de terrain, les agents commerciaux des sociétés privées fournisseurs d'engrais chimiques, de pesticides, d'insecticides et d'herbicides ont, quant à eux, également commencé à donner des conseils de vulgarisation aux agriculteurs. Mais leur véritable objectif était de promouvoir la vente de leurs produits sans qu'aucune consultation ni coordination n'existe entre ces nouveaux intervenants et les départements gouvernementaux concernés. Depuis les années 1960, bon nombre de ces sociétés commerciales ont développé et renforcé leurs propres micro-services de vulgarisation.

Au cours des dernières années, la pression économique croissante exercée sur les gouvernements, combinée avec le déclin progressif des performances des services publics de vulgarisation, ont favorisé l'émergence d'acteurs privés ou issus de la société civile, intéressés par la fourniture de services d'appui-conseil aux agriculteurs, gratuitement ou contre rémunération. Toutefois, le développement de nouveaux modèles pluralistes de services de vulgarisation et d'appui-conseil au monde rural est encore dans une phase relativement expérimentale, mais on peut d'ores et déjà relever plusieurs aspects positifs et négatifs de ces pratiques dans un certain nombre de pays. Un processus d'ajustement qui prenne en compte les enseignements de ce premier bilan a déjà commencé et se poursuivra encore pendant de nombreuses années. Dans certains pays développés, les services publics de vulgarisation ont déjà été partiellement ou totalement privatisés.

REMISE EN CAUSE DES METHODES TRADITIONNELLES DE VULGARISATION

L'accent mis, à l'échelle mondiale, sur le développement durable, y compris l'amélioration des conditions de vie rurale et le progrès des activités agricoles, ainsi que les phénomènes de mondialisation, de libéralisation des marchés, de décentralisation, de privatisation et de démocratisation déterminent de nouveaux besoins de connaissances, à la fois pour les agriculteurs de subsistance et les agriculteurs professionnels des pays en développement. Ces nouveaux besoins remettent en question des décennies d'anciens mandats et opérations des systèmes traditionnels de vulgarisation, notamment au vu des bouleversements apportés par la révolution des nouvelles technologies de l'information.

Il est temps, désormais, pour les décideurs politiques des pays en développement, de remettre en question et de revisiter la discipline de la vulgarisation dans le nouveau contexte mondial. Il s'agit de contribuer à une mise en œuvre réussie de la fonction de vulgarisation pour relever les défis mondiaux auxquels les économies de ces pays sont confrontés, notamment le secteur agricole. Apporter des modifications de façade aux systèmes actuels de vulgarisation n'offrirait que peu d'avantage, de même qu'une formation ressassée du personnel sur des thèmes agricoles bateau. Ce serait aussi efficace que poser un cautère sur une jambe de bois.

II. Evolutions mondiales appelant des réformes en matière de vulgarisation

Les organisations de vulgarisation agricole, à l'instar d'autres disciplines et d'autres structures, ne sont pas immunisées contre divers phénomènes qui se produisent autour d'elles. Quelques évolutions majeures et leur influence sur certains aspects de la vulgarisation seront évoquées dans ce chapitre.

MONDIALISATION ET LIBÉRALISATION DES MARCHÉS

La mondialisation vise à créer davantage d'interactions et de liens entre les pays, en matière de commerce, de flux d'informations et de finances. Elle encourage une concurrence ouverte grâce à la suppression des barrières douanières nationales dans des conditions supposées être équitables et relativement égales pour les producteurs de biens et de services, quelque soit le pays où ils vivent, permettant ainsi une mutualisation des échanges et des opportunités internationales. Cependant, la controverse est alimentée par les doutes du caractère équitable et égalitaire des conditions de concurrence entre les producteurs, indépendamment des avantages, inconvénients et risques inhérents à la mondialisation. Force est de constater que, dans les conditions actuelles, les pays en développement ne sont pas en mesure de rivaliser avec les nations développées sur le marché international, en terme de production, de qualité et d'exportation, en raison d'une série de handicaps comme le manque de ressources, de technologies, d'organisations rurales, d'infrastructures et d'équipements de communication fiables et performants, etc. Lors des manifestations, désormais rituelles des sommets économiques mondiaux, le principal message transmis est que la mondialisation rendra les pays riches plus riches et les pays pauvres plus pauvres. La conférence de l'OMC tenue en septembre 2003 à Cancun au Mexique a vu s'exprimer de graves désaccords entre les pays riches et les pays pauvres sur les questions agricoles et s'est conclue sur un échec cuisant. En dehors des aspects politiques, on peut considérer que le phénomène de mondialisation apportera à la fois des risques et des avantages aux communautés agricoles des pays les moins développés. Ces communautés doivent, en conséquence, être éduquées et préparées à transformer leurs activités agricoles pour s'adapter au nouveau contexte créé par la mondialisation. Cette responsabilité devra, pour l'essentiel être assumée par les systèmes de vulgarisation agricole qui devront eux-mêmes se préparer en temps et en heure pour affronter ces défis.

La libéralisation des marchés est au cœur de la mondialisation. Cela implique la suppression des barrières commerciales, des tarifs douaniers et d'autres mesures réglementaires qui sont généralement mises en place par les pays pour protéger leurs propres industries et produits et décourager un afflux excessif de biens fabriqués ailleurs dans le monde. La libéralisation a besoin d'une ouverture des marchés et de déréglementation afin que les marchandises puissent circuler librement entre les pays. Elle

La vulgarisation dans un petit Etat insulaire

Le service de la vulgarisation, de l'éducation et de la communication de la FAO a mené une étude aux Samoa afin de définir les besoins de vulgarisation et de formation agricole des petits Etats insulaires. Les conclusions et recommandations de cette étude sont les suivantes:

- Les agriculteurs sont confrontés à des problèmes de nuisibles et de maladies ainsi qu'à un manque de matériaux agricoles, s'agissant notamment du taro. Toutefois, les conseillers en vulgarisation agricole n'ont pas reçu une formation suffisante en agriculture pour leur permettre de résoudre ces problèmes. Il est donc recommandé que le Ministère chargé de l'agriculture, des forêts, de la pêche et de la météorologie révise les programmes de formation de ses conseillers en vulgarisation pour les doter des compétences idoines.
- Le Diagnostic rural participatif (DRP) est la principale approche que les services de vulgarisation du ministère utilisent pour leurs besoins de vulgarisation. Les agriculteurs semblent en être très satisfaits. Nous recommandons que les conseillers en vulgarisation soient formés aux codes culturels (pour s'assurer du soutien des villages dans les exercices de DRP), aux techniques de communication (afin de faciliter les entretiens au cours des DRP) et en compétences analytiques (pour mener des analyses en profondeur des problèmes auxquels sont confrontés les agriculteurs afin d'identifier les solutions à long terme).
- L'unité de recherche du ministère devra réduire le taux élevé de mortalité des ressources végétales au cours des expérimentations sur les exploitations, en utilisant à meilleur escient ces ressources limitées.
- La question de la parité hommes/femmes devra être abordée car le nombre d'agricultrices est en augmentation. Il est donc recommandé de proposer une éducation plus performante aux femmes sur les thèmes agricoles et les encourager à briguer des postes de conseillères en vulgarisation agricole.

FAO. 2005. *Agricultural extension and training needs of farmers in the small island countries: a case study from Samoa*, by M.K. Qamar et S.S. Lameta. Rome.

requiert également la suppression du contrôle artificiel des prix et du soutien public au secteur agricole sous la forme de subventions agricoles afin que le marché puisse déterminer par lui-même - et de façon réaliste - le prix des différentes matières premières et produits sur la base de l'offre, de la demande et de la qualité, et enfin pour que les consommateurs puissent choisir librement ce qui est le mieux pour eux. Il faut toutefois noter que les importantes subventions gouvernementales accordées par les pays riches à leurs agriculteurs leur procurent des avantages considérables par rapport aux petits agriculteurs pauvres, concurrents des pays les moins avancés, et dont la survie même est compromise.

Les petits exploitants agricoles du Mali, par exemple, qui cultivent le coton, culture qui constitue leur principale source de revenus depuis des siècles, peuvent être anéantis si le coton, produit à bas coût dans certains pays développés, continue d'être écoulé à bas prix sur le marché malien, en raison des subventions gouvernementales dont bénéficient les producteurs.

Les agriculteurs de subsistance comme les agriculteurs professionnels seront affectés, directement ou indirectement, tôt ou tard, par la libéralisation des marchés. Les services nationaux de vulgarisation agricole devraient être eux-mêmes suffisamment informés pour former les agriculteurs aux lois du marché libéralisé.

Des millions d'agriculteurs de subsistance produisent à peine pour leur propre consommation. Lors d'une saison de récoltes particulièrement bonne, ils peuvent éventuellement produire un petit surplus qu'ils vendront sur le marché. Cependant, on constate, aujourd'hui, une force irrésistible qui pousse à la commercialisation de l'agriculture, même à petite échelle. Ce qui soulève des questions à la fois éthiques et techniques comme celle de savoir s'il faut laisser les agriculteurs de subsistance continuer à cultiver leurs terres comme ils l'ont fait pendant des générations ou s'il faut les consentir à transformer leurs activités en activités agro-industrielles, en entreprises rurales ou bien en d'autres projets commerciaux, ou encore s'il faut encourager les agriculteurs très pauvres et isolés dans des zones reculées à émigrer car l'investissement dans le développement de leurs activités n'est pas rentable. Ces questions se posent alors qu'il est clair que la pauvreté rurale persiste, voire empire, dans de nombreux pays et que les jeunes ruraux, contrairement à leurs aînés, sont moins enclins à rester au village pour continuer à travailler la terre. Des politiques agricoles appropriées et des lois de remembrement agricole doivent être mises en place et combinées entre elles pour permettre la création de parcelles plus grandes et commercialement plus viables. Les services de vulgarisation agricole devront proposer des stratégies susceptibles d'aider les agriculteurs de subsistance à mieux s'organiser pour commercialiser leur production de façon rentable, tout en préservant leur fierté d'être propriétaires de leurs terres.

Le débat mondial sur la question de la production et la consommation des organismes génétiquement modifiés (OGM) déchaîne les passions. Différentes positions, représentant divers points de vue, s'opposent. D'une part, on estime que tous les moyens possibles devraient être mobilisés pour nourrir des populations en continuelle croissance, d'autre part, on affirme que la diversité biologique doit être protégée et que les populations doivent être informées des risques sanitaires que des régimes alimentaires basés sur des OGM font courir aux hommes et aux animaux. Dans ce débat, les moins informés sont les agriculteurs des pays en développement qui produisent des denrées alimentaires destinées à des millions de personnes. Aucun service de vulgarisation agricole n'a, jusqu'à ce jour, éprouvé la nécessité d'informer les agriculteurs de cette question controversée, mais primordiale. Comme les biotechnologies ne sont pas encore largement diffusées dans les pays en développement, on estime qu'il n'y a pas d'urgence à commencer un quelconque programme spécial de vulgarisation ou d'appui-conseil. Mais c'est précisément le moment où il est nécessaire de franchir les étapes indispensables afin de préparer les cours de formation et les matériaux éducatifs sur ce thème, pour les vulgarisateurs comme pour les agriculteurs.

PRIVATISATION

De nombreux services qui étaient jusque là dirigés par les gouvernements sont désormais entre les mains du secteur privé, notamment dans les pays développés. De nombreux pays en développement suivent aujourd'hui cette voie. La raison sous-jacente de cette évolution réside dans la baisse des budgets des institutions publiques, ce qui contribue à leur relatif manque d'efficacité et de productivité, entraînant non seulement des pertes financières pour le gouvernement, mais suscitant également le mécontentement de la population. Par

ailleurs, le secteur privé dispose généralement de ressources plus importantes, d'idées innovantes, il est motivé par le profit et, en conséquence, plus enclin à proposer à sa clientèle des services de meilleure qualité et plus efficaces.

Au cours des dernières années, plusieurs bailleurs de fonds bi- et multilatéraux ont encouragé la privatisation des systèmes publics de vulgarisation et d'appui-conseil. De nombreux arguments sont avancés en faveur de la privatisation pour plusieurs raisons: les services publics de vulgarisation ont échoué dans leur mission ou sont au mieux insatisfaisants, la nécessité de faire payer les conseils aux producteurs dans la mesure où les agriculteurs en tirent des avantages et dans la mesure où les budgets des services publics diminuent. Déjà largement engagé dans le commerce des intrants et du machinisme agricole, le secteur privé profite de ce positionnement pour proposer également des conseils sur les questions agricoles. Une saine concurrence entre les fournisseurs de services conduira à une meilleure qualité et à une baisse des coûts des services. Il serait toutefois plus prudent de séparer la question du financement de celle de la fourniture des services de vulgarisation et d'envisager qu'elles soient traitées par deux secteurs distincts: le secteur public et le secteur privé. La privatisation des services de vulgarisation conduira sans nul doute à bouleverser la traditionnelle relation conviviale et informelle entre les agents publics de vulgarisation et les agriculteurs de subsistance dans les pays en développement et à y introduire une approche marchande, car, jusqu'ici, les agriculteurs n'ont jamais été sollicités pour payer des conseils de vulgarisation. En dehors de la question de savoir s'il faut, dans les pays en développement, aller vers une privatisation totale ou partielle ou ne pas privatiser du tout, les services nationaux de vulgarisation et leurs clientèles se doivent d'être bien avisés "des pour" et "des contre" privatisation.

De nombreux pays développés ont totalement ou partiellement privatisé leurs services de vulgarisation de diverses façons. De nouveaux termes provenant du vocabulaire de la privatisation apparaissent: externalisation, recouvrement des coûts et sous-traitance. Le Costa Rica dispose d'un système unique, à travers lequel le gouvernement distribue aux agriculteurs des bons de vulgarisation qu'ils peuvent utiliser pour obtenir des conseils agricoles auprès de spécialistes privés. En Angleterre, le service national de vulgarisation s'est transformé en organisme de consultation privée. L'aspect positif de cette évolution est une meilleure efficacité du personnel, quant à l'aspect négatif, il concerne les petits exploitants qui n'ont pas les moyens de payer pour ce service ou qui ne veulent pas le faire et donc n'ont plus accès aux conseils agricoles et ruraux. On note aussi que l'Etat a repris à sa charge certaines fonctions de conseils qu'il avait confiées au secteur privé, en raison des plaintes des utilisateurs de la mauvaise qualité de ces services. Aux Pays-Bas, les agriculteurs financent près de 60% du budget consacré à la vulgarisation et à l'appui-conseil, les 40% restants étant apportés par l'Etat. Les avantages du système hollandais se traduisent par une meilleure efficacité, une amélioration de la qualité, une approche-client, la satisfaction professionnelle des équipes de vulgarisation et d'appui-conseil et des opportunités plus nombreuses offertes aux agriculteurs pour la commercialisation de leurs produits. Les inconvénients résident essentiellement dans la perte d'autorité de l'Etat incapable de tenir ses promesses financières et l'affaiblissement de la communication avec les acteurs en raison de la concurrence créée par la libéralisation du système. En Albanie,

les initiatives des entreprises du secteur privé de nouer une relation à long terme avec les agriculteurs ont été couronnées de succès. Les services de vulgarisation du Nicaragua sont à la fois décentralisés et semi-privés. La Bulgarie a privatisé un certain nombre de fermes d'Etat pour les utiliser comme fermes expérimentales, l'objectif étant de mettre en place un service privé de vulgarisation; l'expérience n'ayant pas eu le succès escompté, le gouvernement a décidé de mettre en place un Service national de vulgarisation agricole (SNVA) doté d'une assistance financière extérieure. Le SNVA fait actuellement l'objet d'un bilan, avec l'aide de la FAO. Ce bilan pourrait conduire à une éventuelle réforme pour mettre la vulgarisation agricole en mesure de répondre aux nouveaux besoins d'apprentissage des agriculteurs dans la perspective de l'entrée de la Bulgarie dans l'Union européenne en 2007 ou plus tard. L'Estonie dispose à la fois d'un service public de vulgarisation agricole pour les agriculteurs pauvres et d'un service privé pour les agriculteurs mieux nantis. L'Ouganda expérimente la privatisation de la vulgarisation par le biais de la sélection d'un pool de spécialistes de la vulgarisation privés du service de vulgarisation publique. Des associations de producteurs agréées peuvent solliciter ce pool, par appel d'offres, pour des services spécifiques et rémunérer ces services en faisant appel à des fonds mis à leur disposition par des bailleurs de fonds, par le biais de structures gouvernementales décentralisées. C'est en effet une expérience très innovante, mais sa pérennité reste à vérifier une fois que les financements des bailleurs de fonds auront cessé.

En Israël, les tentatives de privatisation des services nationaux de vulgarisation, même partielle, ont échoué. Le gouvernement reste donc responsable de la fourniture de services de vulgarisation et d'appui-conseil, mais il encourage indirectement la privatisation en s'appuyant sur une pratique habituelle chez les producteurs qui consiste à consacrer une partie de leurs revenus à la recherche et au développement. Cela inclut la vulgarisation et l'appui-conseil, la mise en place de partenariats public/privé pour financer et faire fonctionner des unités au sein du service de vulgarisation, le paiement de prestations par les filières produits et les offices de commercialisation - qui vont au-delà des activités de base de la vulgarisation, la fourniture de services de vulgarisation et d'appui-conseil renforcés à la demande de certains producteurs et des accords spécifiques passés avec des producteurs organisés en association. Les agents de vulgarisation travaillent alors pendant leurs jours de congés et participent aux activités de formation, en échange de paiements directement assumés par les agriculteurs ou en échange d'équipements comme des téléphones portables fournis par les associations de producteurs.

Les partisans de la privatisation des services de vulgarisation estiment que les agriculteurs doivent payer pour les conseils de vulgarisation. Mais il est à craindre que cet empressement à privatiser ne prive les petits exploitants des avantages de ces services, car ils n'ont pas les moyens de payer ou estiment que les services rendus ne méritent pas de rétribution. L'approche équilibrée serait de considérer que, dans les pays en développement, les agriculteurs professionnels et les grandes coopératives doivent payer pour les services de vulgarisation, car ils sont en mesure de le faire, mais que l'Etat devrait continuer à apporter gratuitement des services de vulgarisation aux petits exploitants agricoles. Des mesures sont également nécessaires pour protéger les agriculteurs d'une exploitation par le secteur privé.

PLURALISME

La progression de la privatisation a vu de nombreux services publics passer sous la coupe du privé. Le monopole de l'Etat n'est pas l'option qui a la faveur des pays développés - s'agissant notamment des questions de développement - dès lors que des organismes non-publics compétents sont présents et mobilisables dans le pays. Le principe d'utiliser plus d'une organisation - qu'elle soit publique ou privée - pour fournir des prestations de vulgarisation et d'appui conseil aux communautés d'agriculteurs remporte un large succès.

Les raisons sont évidentes: il s'agit, pour les ministères de l'agriculture, de réunir toutes les ressources disponibles pour soulager la pression liée à la faiblesse des budgets et au manque d'effectifs. Cette solution permet aussi d'offrir aux agriculteurs la possibilité de bénéficier d'une diversité de sources. De nombreux pays en développement ont déjà adopté la vulgarisation pluraliste. Au Zimbabwe, de nombreuses ONG, sociétés privées et organismes semi-autonomes se lancent dans la fourniture de conseils de vulgarisation aux agriculteurs. La politique nationale de vulgarisation agricole du Bangladesh reconnaît, pour la première fois, la nécessité d'un partenariat avec les ONG et le secteur privé dans le cadre d'un système décentralisé de vulgarisation. Au Honduras, qui a privatisé ses services de vulgarisation mais dont les petits exploitants agricoles ne sont pas en mesure de les payer, 70 ONG s'occupent d'environ 50 000 agriculteurs, principalement dans des zones isolées. En Indonésie, quelques projets ont non seulement encouragé les ONG et le secteur privé, mais aussi les instituts de recherche agricole, les universités agricoles et les associations d'agriculteurs à participer à la fourniture de services de vulgarisation.

Le principal enjeu lié à la mise en place d'un mécanisme réellement pluraliste de vulgarisation agricole réside dans la capacité à coordonner de manière efficace les divers organismes concernés. L'absence de coordination pourrait, en effet, conduire à des recommandations techniques contradictoires et créer de la confusion chez les agriculteurs. L'Etat devrait prendre en charge la responsabilité de la coordination, de la supervision technique et du contrôle de la qualité.

DÉCENTRALISATION ET DÉCONCENTRATION

La décentralisation et la déconcentration ont été adoptées par de nombreux pays et cette tendance se confirme aujourd'hui. La principale raison de cette évolution est que la décentralisation de l'administration permet le transfert de compétences et de décisions vers des structures administratives et politiques de niveau inférieur, qui - étant géographiquement plus proches de la population - sont supposées être en meilleure position pour planifier et mettre en œuvre les programmes de développement et susciter un engagement actif des participants. Le concept est convaincant, mais sa mise en œuvre dans les pays en développement n'a pas, jusqu'ici, été aisée, pour de multiples raisons. Certains gouvernements centraux, par exemple, répugnent à se dessaisir de leur contrôle sur les prises de décisions, notamment en matière financière. Les structures décentralisées ne disposent pas d'une capacité suffisante pour gérer les affaires publiques. De plus, les interférences injustifiées des politiciens locaux dans des questions techniques sur lesquelles ils n'ont aucune compétence gênent la mise en œuvre normale de ces activités.

Besoins en vulgarisation des agriculteurs souffrant de handicaps physiques

Une étude a été conduite par le Service de la vulgarisation, de l'éducation et de la communication de la FAO en République islamique d'Iran dans le but d'identifier les besoins en vulgarisation et en formation des agriculteurs souffrant de handicaps physiques (AHP). Une des difficultés rencontrées dans la réalisation de cette étude était de localiser les AHP en raison de leur éparpillement dans de multiples villages dont certains sont très éloignés les uns des autres. Les principales conclusions et recommandations de cette étude sont les suivantes:

- Il n'existe pas de programmes de vulgarisation ou de formation spécifiquement conçus pour les AHP. Il est donc recommandé que l'Etat considère les AHP comme une cible spécifique en matière de vulgarisation et d'appui-conseil.
- Les AHP ont acquis leurs compétences et leur expérience agricole directement ou indirectement grâce à leurs parents, amis et voisins.
- Certains AHP souhaitent que les intrants agricoles leur soient livrés à domicile ou dans leurs exploitations, tout comme les prestations d'appui-conseil.
- Les AHP ont souligné que la formation seule n'est pas suffisante si elle n'est pas accompagnée d'outils, d'équipements et de machines spécialement conçus pour les personnes souffrant de handicaps physiques.
- Les parents des AHP réclament des soutiens financiers et des crédits pour leur permettre d'apporter à leurs parents souffrant de handicaps physiques la formation nécessaire.
- Les AHP ne veulent pas être considérés par les vulgarisateurs comme un groupe particulier, mais comme n'importe quels autres agriculteurs.
- Les agriculteurs actifs souffrant de handicaps physiques ont une forte tendance, lorsqu'ils dialoguent avec les vulgarisateurs, à valoriser leurs motivations, leurs compétences et leurs capacités plutôt que d'évoquer leurs handicaps.
- Les difficultés rencontrées pour déplacer, charger et transporter les intrants et autres matériaux agricoles furent les principaux effets des incapacités physiques des agriculteurs. Malgré cela, les AHP s'engagent souvent dans des activités agricoles impliquant des déplacements, des chargements et des transports. Il est recommandé que les vulgarisateurs mènent des enquêtes pour sélectionner les activités agricoles qui conviennent davantage aux capacités physiques des AHP et s'engagent à les assister.
- L'aquaculture, l'éclosion, l'apiculture, la sériciculture, la floriculture et l'aviculture font partie des activités agricoles "légères" largement pratiquées par les agriculteurs valides, mais dans lesquelles les AHP s'engagent moins fréquemment. Nous recommandons que les vulgarisateurs s'emploient plus explicitement à inciter les AHP à s'engager dans ce type d'activités.

FAO.2003. *Addressing extension and training needs of farmers with physical disabilities: A case study of the Islamic Republic of Iran*, par M.K. Qamar et I. Shahbazi. Rome.

Dans de nombreux cas, la décentralisation a mis la vulgarisation agricole entre les mains des responsables du gouvernement local. La décentralisation est une bonne mesure, mais, appliquée à la vulgarisation, elle s'avère difficile à mettre en œuvre, notamment au cours de la phase de démarrage. Dans le cas des Philippines, par exemple, l'interférence des politiciens des collectivités locales est telle qu'elle compromet l'efficacité des programmes de vulgarisation. On a noté, par exemple que des personnes ne bénéficiant d'aucun diplôme agricole étaient recrutées sur des postes d'agents de vulgarisation agricole.

De la même façon, les perspectives d'évolution de carrière des vulgarisateurs ont subi de sérieux contre-coups. On considère de plus en plus que, dans la mesure où les municipalités ne sont pas des entités économiquement viables pour fournir des services de vulgarisation, la responsabilité de la vulgarisation devrait revenir à l'échelon provincial. En Indonésie, les services de vulgarisation ont été marginalisés parce que de nombreuses administrations de district ont préféré privilégier certaines priorités, indépendamment de la politique nationale, mais qui sont susceptibles de générer des revenus plus rapidement. Dans ce contexte, la vulgarisation agricole qui, à l'inverse des cultures de rente ou d'élevage, vise des effets à long terme, n'est pas considérée comme une priorité. Les services décentralisés de vulgarisation de la République-Unie de Tanzanie souffrent de l'absence de budget opérationnel de terrain. Au Kosovo, où le gouvernement cohabite avec la MINUK (Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo), les administrations gouvernementales décentralisées ne collaborent pas beaucoup avec le gouvernement central. En Ouganda, certains responsables de districts ont choisi de consacrer le budget de la vulgarisation à la construction des routes de desserte, privant les vulgarisateurs de salaire pendant plusieurs mois.

Une des raisons de ce "chaos institutionnel", qui s'applique à de nombreux pays engagés dans un processus de décentralisation et de déconcentration, s'explique par le manque de préparation des gouvernements centraux et locaux. La décentralisation est une arme à double tranchant, si elle n'est pas manipulée correctement, elle peut provoquer plus de dégâts que de bienfaits. Compte tenu de l'engagement croissant de pays dans la décentralisation, leurs services de vulgarisation vont devoir affronter des problèmes de marginalisation et d'absence d'identité professionnelle, sauf s'ils se sont bien préparés à cette transition critique aux niveaux administratif, technique et physique.

PARTICIPATION DES CLIENTS AUX PRISES DE DÉCISIONS

La société civile justifie avec plus de vigueur encore les raisons pour lesquelles la démocratie, la prise de décision démocratique, la transparence des affaires publiques et la bonne gouvernance sont des éléments indispensables pour éradiquer la pauvreté et la faim, éliminer la corruption, assurer une distribution plus équitable des bénéfices entre les différents niveaux de la société, garantir le bien-être des groupes vulnérables et défavorisés, promouvoir une utilisation optimale des ressources humaines et physiques, des conditions de vie durable et un développement humain global. Les aides économiques fournies aux pays pauvres par les bailleurs de fonds bilatéraux sont souvent tributaires, elles aussi, des engagements des Etats en matière de droits de l'homme et de bonne gouvernance. De nombreuses stratégies ont évolué au cours des dernières années qui devaient soi-disant garantir davantage de participation aux prises de décisions et un meilleur engagement de tous les acteurs en faveur de la planification et de la réalisation d'actions collectives. Tous les organismes opérant au niveau de la base ont été influencés par ces idées-force.

La forte tendance constatée vers une responsabilisation accrue des agriculteurs grâce à une participation aux prises de décision a conduit à orienter la vulgarisation et l'appui-

Une stratégie nationale

"La réforme de la vulgarisation implique une vision politique, du volontarisme et une stratégie nationale qui tienne ses promesses s'agissant de sa mise en oeuvre. Qu'il s'agisse de décentraliser, de privatiser ou de conclure des accords institutionnels avec le secteur privé (notamment avec des sociétés de financement de l'innovation, des ONG, des organisations de producteurs ruraux et de sociétés d'appui-conseil) ou qu'il s'agisse de promouvoir le financement (ou le cofinancement) des utilisateurs in fine de la vulgarisation et de l'appui-conseil, ce sont des questions propres à chaque pays qui appellent une analyse et une préparation systématiques et impliquent des changements graduels ainsi que la coordination du système et son suivi. Dans un tel cadre politique, il sera également nécessaire de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie de communication multimédia".

FAO. 2003. *A new extension vision for food security: Challenge to change*, par W.M. Rivera et M.K. Qamar. Rome.

conseil vers de nouvelles pistes comme le travail avec des associations d'agriculteurs, la préparation et la diffusion de messages répondant aux besoins de la clientèle, une meilleure sensibilité à la parité hommes/femmes, ainsi qu'aux liens entre recherche, vulgarisation et agriculteurs. Certains outils participatifs comme les enquêtes EPR (évaluation participative rurale) et CAP (connaissances, attitudes et pratiques) sont également développées à cet effet.

L'Indonésie a réussi la mise en place de nouvelles structures appelées Agricultural Technology Assessment Institutes qui rassemblent, à l'échelon provincial, les agriculteurs, les chercheurs et les spécialistes de la vulgarisation. Au Pakistan, des regroupements de petits exploitants agricoles particulièrement motivés, constitués dans le cadre du Programme spécial pour la sécurité alimentaire de la FAO, sont décisionnaires en matière de groupes d'épargne, de qualité des semences, d'engrais, de gestion de l'eau, d'activités culturelles, de machinisme agricole, de diversification des revenus et de commercialisation des produits. L'expérience pilote organisée dans ce pays a provoqué une telle augmentation des rendements que le gouvernement a reconduit cette expérience dans des centaines de villages. Dans la zone nord du Pakistan, la FAO a introduit un service de vulgarisation et d'appui-conseil pyramidale, fonctionnant à la demande, tenant compte du genre et qui engage des groupes de villageois hommes et femmes dans la préparation de plans de prestations des services émanant de la base.

En Argentine, l'un des principaux facteurs de réussite d'un programme fédéral visant les petites et moyennes exploitations agricoles a été l'association de tous les acteurs aux principales prises de décision. De la même façon, le service de vulgarisation de la Jordanie a mis en place des groupes de contacts étroits avec les agriculteurs, alors que la République-Unie de Tanzanie a constitué des groupes participatifs d'agriculteurs et d'agricultrices. Aux Philippines, où les services de vulgarisation ont été déconcentrés, un projet de la FAO aide les citoyens à concevoir une méthodologie dans le cadre d'un programme participatif de vulgarisation et d'appui-conseil émanant de la base, et à mettre en place un mécanisme de partenariat pour la fourniture de prestations de vulgarisation qui associe des acteurs comme les vulgarisateurs, les agriculteurs, les ONG, le secteur privé, les instituts de recherche et les établissements universitaires.

CATASTROPHES D'ORIGINE NATURELLE OU HUMAINE

Malgré les progrès de la civilisation et de la science, la détresse humaine reste malheureusement en augmentation, de même que les catastrophes d'origine naturelle ou humaines, telles que les conflits, guerres, sécheresses, famines, tempêtes, tremblements de terre et épidémies. Tous ces fléaux prélèvent un tribut humain et physique considérable et perturbent le cours normal de l'existence de millions de personnes. On constate une forte augmentation du nombre de pays affectés par les catastrophes d'origine humaine, qui est passé d'une moyenne de 5 pays, dans les années 1980 à 22 pays en 2000, cette augmentation étant principalement liée au déclenchement de conflits armés. De 30 à 40 pays ont été engagés dans des conflits à la fin du vingtième siècle affectant des milliards d'individus. Les agriculteurs de certains pays comme l'Afghanistan ne peuvent plus cultiver leurs terres en raison de l'omniprésence de mines dans leurs champs. Les produits agricoles de base, telles que les semences, l'eau et la terre ne sont plus disponibles comme par le passé. Les services de vulgarisation ont disparu et les agriculteurs ne disposent plus de sources de conseils techniques. La destruction des infrastructures a immobilisé les transports et a empêché la fourniture des intrants agricoles. Bien que les agences d'aide alimentaire et les ONG aient été très actives dans les zones touchées par les catastrophes, les aides alimentaires ont leur limite.

Au cours des dernières années, les catastrophes liées au climat et autres catastrophes naturelles sont passées de 10 à 18 par an. Au cours de la seule année 1998, près de 32 000 personnes ont été tuées et 300 millions de personnes ont été déplacées de leurs maisons et privées de leurs moyens d'existence. Le tsunami de décembre 2004 a tué des centaines de milliers de personnes dans de nombreux pays et détruit (ou sérieusement endommagé) les infrastructures agricoles des zones côtières. Le très puissant tremblement de terre qui a touché les régions pakistanaïses d'Azad-Jammu et du Cachemire en octobre 2005 a causé la mort de plus de 50 000 personnes, principalement des petits exploitants agricoles des villages de montagnes et a provoqué la destruction de leurs infrastructures et de leurs moyens d'existence.

Dans certains pays, comme le Bangladesh et les pays des Caraïbes, où de fortes tempêtes sévissent chaque année, les services de vulgarisation ont été formés pour apporter une aide spécifique aux situations post-catastrophes. Ils ont encore un rôle essentiel à jouer pour la réhabilitation des activités agricoles. Toutefois, les services de vulgarisation ne peuvent pas faire face seuls à ces défis colossaux, ils doivent travailler en collaboration avec toutes les institutions compétentes et aider la population rurale à produire elle-même la nourriture destinée à sa survie en utilisant toutes les ressources disponibles. On attend toujours que les systèmes nationaux de vulgarisation agricole apportent une réponse complète.

RÉVOLUTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Les technologies de l'information, en pleine révolution, ont virtuellement rétréci la planète et se sont insérées dans tous les chemins de la vie. Elles constituent, en réalité, un énorme pouvoir qui pourrait être mis au service de l'humanité ; les services de vulgarisation ne doivent pas hésiter à mobiliser ce pouvoir, pour renforcer leurs propres capacités et pour

éduquer les populations rurales qui ont accès aux médias. Lorsqu'elles ont besoin d'établir des contacts interpersonnels avec les agriculteurs et les chercheurs, les organisations de vulgarisation des pays en développement rencontrent deux principaux problèmes : celui des distances physiques et celui du manque de moyens de transport. Les nouvelles technologies de l'information permettent de dépasser ces barrières physiques à travers le développement et la mise en place de mécanismes appropriés de communication interactive.

Les nouvelles technologies de l'information progressent également dans le secteur du développement agricole et rural. Plusieurs pays en développement, comme la République démocratique et populaire du Laos, le Viet Nam et le Mali expérimentent des *télécentres* qui ont déjà prouvé leur efficacité dans divers pays d'Europe de l'ouest. Des liaisons virtuelles sont mises en place pour réunir la recherche et la vulgarisation ; c'est notamment le cas du VERCON (Réseau virtuel de vulgarisation, de recherche et de communication), un outil que la FAO introduit en Egypte et au Bhoutan. Dans le cadre d'un projet de la FAO aux Philippines, l'Internet et les courriels interactifs ont été rendus accessibles au niveau municipal pour soutenir les équipes de vulgarisation décentralisées. Des *systèmes experts* sont aussi mis en œuvre pour compenser, jusqu'à un certain point, les trop rares visites des spécialistes thématiques dans les champs des agriculteurs. L'utilisation des téléphones cellulaires est désormais une pratique courante utilisée, par exemple, dans le cadre de projets de développement rural au Bangladesh.

Plus de 30% du personnel de vulgarisation de l'Estonie utilisent Internet. On peut trouver sur Internet des programmes comme les "jardins virtuels" et les "fermes virtuelles". La principale question est de savoir comment le pouvoir des technologies modernes de l'information peut être exploité pour servir à la fois les agents de vulgarisation et les agriculteurs, sans compromettre l'importance de facteurs locaux spécifiques, comme les habitudes de communication des communautés et en évitant aussi de faire de ces technologies de l'information des substituts aux agents de vulgarisation, qui demeurent un élément humain très apprécié et indispensable.

PAUVRETÉ RURALE, INSECURITÉ ALIMENTAIRE ET ÉPIDÉMIE DE VIH/SIDA

De nouveaux appels internationaux ont été lancés, notamment à travers les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM): l'éradication de la pauvreté rurale et de la faim, le soutien apporté aux groupes vulnérables, comme les ruraux sans terre, les femmes et les jeunes. Le nombre de pauvres a progressé au cours des dernières années. De plus, bien que la production mondiale de nourriture soit suffisante pour satisfaire les besoins alimentaires de l'ensemble de la population mondiale, il reste encore plus de 800 millions de personnes - presque une personne sur sept - qui ne mangent pas à leur faim. La famine, la pauvreté et la précarité sont étroitement liées. Alors que le monde célébrait le nouveau millénaire, 13 millions de personnes rejoignaient le camp de la famine dans la corne de l'Afrique. En Europe, les agriculteurs et leurs troupeaux étaient touchés par les maladies des vaches folles et la fièvre aphteuse, puis par l'épidémie de grippe aviaire qui touche désormais le continent européen, après s'être répandue dans plusieurs pays d'Asie. En 2005, alors que les dirigeants du G8 s'engageaient à consacrer des milliards de dollars au

développement de l'Afrique, une vaste famine frappait le Niger, causant la mort de milliers de personnes dont de nombreux enfants.

Selon les estimations de l'actualisation épidémique de l'UNOSIDA/OMS SIDA (décembre 2004), 37,2 millions d'adultes et 2,2 millions d'enfants étaient porteurs du virus d'immunodéficience humaine (VIH) fin 2004; 3,1 millions de personnes sont morts du SIDA durant cette seule année. L'écrasante majorité des personnes porteuses du virus VIH (près de 95% des personnes atteintes dans le monde) vit dans le monde en développement. L'Afrique subsaharienne est de loin la région la plus gravement touchée par l'épidémie du SIDA dans le monde. Cette région représente un peu plus de 10% de la population mondiale, mais compte plus de 60% des personnes vivant avec le VIH. On estime que 3,1 millions d'adultes et d'enfants ont été infectés par le VIH au cours de l'année 2004. En 2004, près de 1,2 million de personnes ont contracté le VIH en Asie, portant le nombre de personnes porteuses du virus à environ 8,2 millions de personnes. Des chiffres inquiétants ont été rapportés pour d'autres régions du monde. Les conséquences négatives incontestables de cette épidémie concernent la population active qui a vu disparaître des travailleurs formés, compétents et expérimentés dans tous les secteurs. La main-d'œuvre agricole, abondante dans le passé, diminue rapidement. Comme le montrent des études menées entre autres par la FAO au Malawi, en Ouganda et en Zambie, l'épidémie a également affecté les organisations de vulgarisation agricole. En effet, non seulement des décès et des absences de longue durée parmi le personnel ont été constatés, mais les approches traditionnelles de vulgarisation sont devenues inadéquates. De fait, les systèmes de culture à forte intensité de main-d'œuvre ont changé, en raison de la faiblesse physique des agriculteurs, du manque de main-d'œuvre agricole, de l'émergence de "nouveaux agriculteurs" constitués par les anciens, les veuves et les jeunes enfants, de l'inadaptation des habituels outils agricoles, ainsi que des critères actuels d'approbation des crédits ruraux. Les organisations de vulgarisation des pays affectés par le VIH/SIDA doivent mettre en place de nouvelles stratégies de vulgarisation et d'appui-conseil, soutenues par de nouveaux systèmes de culture et des outils agricoles appropriés.

De nouvelles initiatives contre la faim sont en cours d'application, notamment depuis le Sommet mondial de l'alimentation tenu à Rome en 1996, en association avec l'ensemble des organismes travaillant avec les populations rurales, ainsi que le lancement du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Les services de vulgarisation agricole en contact fréquent avec la population rurale ne peuvent plus rester isolés face à ces efforts internationaux déployés contre la pauvreté rurale, l'insécurité alimentaire et l'épidémie de VIH/SIDA. Ils doivent développer de nouvelles stratégies, moyens et outils d'éducation, d'appui-conseil et de vulgarisation pour participer efficacement à cette campagne de lutte contre ces souffrances humaines. La FAO a produit des matériels utiles pour freiner la propagation du VIH/SIDA qui peuvent être mobilisés par les vulgarisateurs dans le cadre de l'éducation des agriculteurs.

DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ, MULTIDISCIPLINAIRE, GLOBAL ET DURABLE

La préférence donnée, à l'échelle mondiale, aux approches intégrées, multidisciplinaires et globales du développement est aujourd'hui un fait indiscutable. Cela s'explique par le fait qu'un développement multisectoriel et simultané est plus efficace que le développement

isolé de chaque secteur. De plus en plus d'organisations révisent leurs structures pour s'adapter à cette nouvelle approche. "L'approche intégrée du développement rural", qui avait été appliquée dans de nombreux pays dans les années 1960, est remise au goût du jour, intégrant une planification pyramidale, la participation des acteurs, la priorité donnée à l'éradication de la pauvreté rurale et des approches respectant la parité homme/femme. De nombreux bailleurs de fonds multilatéraux ont par ailleurs adopté une approche par programmes, abandonnant l'ancienne approche par projets. La FAO a mis en œuvre des programmes intégrés en Namibie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe, qui comportent six composantes techniques dont la recherche et la vulgarisation. Le concept de moyens d'existence durables invite, lui aussi, à un développement global. Le Groupe de l'Initiative de Neuchâtel, comprenant plusieurs bailleurs de fonds engagés dans la réforme des systèmes nationaux de vulgarisation agricole, a examiné le rôle que la vulgarisation pourrait jouer dans un contexte plus large de développement agricole et rural. La FAO et la Banque mondiale ont travaillé conjointement sur les systèmes AKIS/RD (Systèmes de connaissance et d'information agricoles pour le développement rural), qui visent à augmenter la coopération et les opérations conjointes entre la recherche, la vulgarisation et les agriculteurs. La FAO a conduit des études AKIS/RD dans dix pays, répartis dans différentes régions du monde, qui ont ensuite été analysées et synthétisées avec l'objectif d'en tirer des leçons et de faire des recommandations pour rapprocher les acteurs de l'AKIS/RD¹.

La tentation demeure toujours de maintenir, au niveau des divers départements agricoles, les services individuels de vulgarisation, mais compte tenu de l'observation et de l'examen des nombreux problèmes liés à cette approche, les services de vulgarisation ont été unifiés, suivant une approche multidisciplinaire afin d'utiliser au mieux les ressources disponibles et de contribuer à une meilleure efficacité de l'administration. En réalité, le temps des agriculteurs ne peut pas et ne doit pas être gaspillé par les visites individuelles de nombreux agents de vulgarisation, chacun représentant une discipline agricole différente. La création ou le renforcement d'équipes multidisciplinaires de spécialistes, à l'occasion de la décentralisation des services de vulgarisation constitue un changement très apprécié dans de nombreux pays. La FAO a apporté une assistance technique à l'Ouganda pour l'intégration de l'enseignement agroforestier et de l'éducation en matière de VIH/SIDA dans les programmes de vulgarisation agricole, conférant ainsi une dimension multidisciplinaire à l'approche de la vulgarisation de ce pays. En Iran, tout en apportant une aide au gouvernement pour la restructuration du système national de vulgarisation, la FAO a recommandé la mise en place d'équipes multidisciplinaires de spécialistes, à l'échelle des districts - la constitution de chaque équipe devant être définie en fonction des besoins techniques et des priorités de chaque district. Les districts des zones côtières disposeront ainsi d'un spécialiste de la pêche et ceux qui se consacrent davantage à l'élevage disposeront d'un spécialiste de l'élevage. En Indonésie, la vulgarisation agricole et la vulgarisation forestière ont été placées sous la tutelle d'un unique service de

1 W.M. Rivera, M.K. Qamar, H.K. Mwandemere, Enhancing coordination among AKIS/RD actors: An analytic and comparative review of country studies on agricultural knowledge and information systems for rural development, Rome, FAO, 2005. Pour consultez cette publication en ligne naviguer à http://www.fao.org/sd/dim_kn3/kn3_050901_en

Stratégies de vulgarisation possibles face au défi du VIH/SIDA

- Formulation d'une politique nationale en matière de SIDA et de vulgarisation
- Préparation de l'équipe de vulgarisation:
 - Réforme des circuits de la formation initiale et continue
 - Mise en place d'une filière rapide de formation des personnels de vulgarisation
 - Réforme des stratégies de vulgarisation et révision des messages techniques
 - Production de matériels multimédia sur le VIH/SIDA
- Activités potentielles sur le terrain:
 - Etablissement de partenariats institutionnels
 - Organisation de campagnes de vulgarisation anti-SIDA
 - Préparation des responsables ruraux pour leur collaboration
 - Conduite d'études spécifiques de vulgarisation VIH/SIDA
 - Mise en place de réseaux de vulgarisation inter-pays sur le VIH/SIDA

FAO. 2003. *Facing the challenge of an HIV/AIDS epidemic: agricultural extension services in sub-Saharan Africa*, par M.K. Qamar. Rome.

vulgarisation, avec l'aide d'un projet financé par la Banque mondiale. Il en va de même en République démocratique et populaire du Lao.

Aux Philippines, les services de vulgarisation couvrent à la fois l'agriculture et la pêche, sous l'égide de la loi sur la modernisation de l'agriculture et de la pêche. Dans le cadre d'un projet financé par la Banque asiatique de développement, les services de vulgarisation du Viet Nam ont été réformés, la principale mesure de réforme a porté sur l'unification des services actuels de vulgarisation.

La promotion du développement durable requiert l'intégration de certains contenus non agricoles, mais très pertinents, dans les messages de vulgarisation. Ainsi, la FAO a soutenu l'Egypte dans l'intégration de messages relatifs à la population et à l'éducation environnementale dans ses programmes de vulgarisation agricole. De même, le Pakistan a bénéficié d'une aide pour préparer ses services de vulgarisation à jouer un rôle essentiel en matière de facilitation et de participation à l'éducation des populations rurales à une gestion efficace des ressources naturelles. Le programme de la protection intégrée (PI) de la FAO a assuré, pendant des années, la promotion du contrôle biologique des insectes nuisibles, décourageant ainsi l'emploi excessif de pesticides chimiques.

III. Cadre de définition des besoins pour la réforme de la vulgarisation (CDBRV)

La modernisation et la réforme des systèmes nationaux de vulgarisation agricole constituent une entreprise majeure qui implique une analyse détaillée de la situation, la compréhension de la politique nationale en matière de développement rural et agricole et de sécurité alimentaire, une vision d'ensemble du développement du pays pour les vingt années à venir et la prise de décisions politiques audacieuses - qui peuvent avoir des implications politiques importantes, être coûteuses en temps, argent et énergie et nécessiter un contrôle efficace des progrès accomplis. Il est donc d'une importance primordiale que les décideurs politiques procèdent en premier lieu à une analyse approfondie du système de vulgarisation en cours d'application pour évaluer la nécessité ou non de le réformer. Une analyse rapide des divers aspects de la vulgarisation devrait suffire.

Le questionnaire simplifié proposé ci-dessous contient une série d'énoncés qui doivent être cochés "vrai" ou "faux". Si la plupart des énoncés sont cochés "faux", cela implique que le système de vulgarisation mérite d'être réformé, voire restructuré. Les résultats de cet exercice aideront aussi à décider sur quels aspects il faudra se concentrer lors de la réforme du système. Il convient toutefois de noter que ce cadre, qui constitue un guide utile, ne doit pas être considéré comme susceptible de remplacer un examen et une analyse approfondis de la situation qui tiennent compte des observations de terrain et des discussions avec tous les acteurs.

CADRE (CDBRV)

Politique et structure organisationnelle

- Le ministère de l'agriculture gère uniquement les principaux services de vulgarisation et aucun département technique du ministère ne dispose de ses propres vulgarisateurs sur le terrain. (Vrai/faux)
- Il existe, au niveau national, un comité ou une structure interdisciplinaire chargée d'assurer la coordination globale, de donner des conseils politiques et d'organiser le suivi/évaluation des activités de vulgarisation. (Vrai/faux)
- Le pays dispose d'une politique nationale de vulgarisation. (Vrai/faux)
- Les services de vulgarisation sont totalement décentralisés, les décisions essentielles - y compris les aspects financiers - étant gérées au niveau du district ou à un niveau inférieur. (Vrai/faux)
- La politique gouvernementale encourage les organismes non-publics, les ONG, le secteur privé et les organisations d'agriculteurs à s'engager dans la fourniture de

services de vulgarisation et d'appui-conseil, outre ceux proposés par le service public de la vulgarisation et de l'appui conseil. (Vrai/faux)

- Les primes et responsabilités du personnel se font sur des critères objectifs et sont fondées sur les performances de chaque vulgarisateur. (Vrai/faux)
- Les vulgarisateurs professionnels bénéficient des mêmes avantages que les professionnels des autres disciplines, notamment les chercheurs: calcul du salaire, avantages, perspectives d'évolution de carrière, opportunités d'études au pays et à l'étranger, budgets opérationnels, équipements (logement, moyens de transport, etc.). (Vrai/faux)
- Les vulgarisateurs de tous niveaux disposent de nombreuses opportunités de formation continue pour actualiser leurs connaissances et leurs compétences techniques. (Vrai/faux)
- Les vulgarisateurs ne se sentent pas gênés par des difficultés d'ordre logistique et un manque de motivations. (Vrai/faux)
- Les programmes d'éducation initiale en vulgarisation agricole suivis par les futurs vulgarisateurs dans les établissements universitaires ne sont pas seulement théoriques, mais dispensent aussi un enseignement pratique de qualité, c'est pourquoi les vulgarisateurs se sentent confiants lorsqu'ils dialoguent avec des agriculteurs expérimentés. (Vrai/faux)
- Des activités de suivi, d'évaluation et de mesure d'impact des programmes de vulgarisation sont régulièrement organisées. (Vrai/faux)

Financement

- La principale source de financement des services de vulgarisation agricole n'est pas limitée aux ressources publiques ou, parfois, à des projets financés par des bailleurs de fonds, d'autres sources de financement sont disponibles. (Vrai/faux)

Personnel

- L'équipe de spécialistes thématiques n'est pas concentrée (60% ou plus) à l'échelon central et provincial. (Vrai/faux)
- 75% ou plus du personnel, y compris les vulgarisateurs de terrain, sont basés à l'échelon du district, municipal et/ou à des niveaux inférieurs. (Vrai/faux)
- Les spécialistes des thèmes techniques et les vulgarisateurs comptent au moins 20% de femmes. (Vrai/faux)

Interventions sur le terrain

- Le personnel de vulgarisation est principalement responsable devant les agriculteurs qu'ils sont censés servir, et pas uniquement devant leurs supérieurs hiérarchiques, au sein de l'administration. (Vrai/faux)

Les vulgarisatrices s'appuient sur des groupes de femmes pour le développement communautaire

Le service de la vulgarisation, de l'éducation et de la communication de la FAO a entrepris une étude de cas pour évaluer les perceptions des vulgarisatrices sur l'utilité du modèle de groupes de femmes pour le développement communautaire à faire passer des messages de vulgarisation, en le comparant au modèle traditionnel qui consiste à contacter individuellement les agriculteurs et les agricultrices. Des groupes de femmes pour le développement communautaire se sont constituées dans le cadre du projet de développement des vallées de Neelum et Jhelum au Cachemire administré par le Pakistan et financé par le FIDA. Ces modalités de vulgarisation ont été adoptées parce qu'elles minimisent les effets négatifs liés aux contraintes comme les restrictions à la mobilité du personnel féminin de vulgarisation ainsi que sa sécurité et qu'elles maximisent, à l'inverse, la zone de couverture des clients, l'accès à l'information technique et la coordination des services de vulgarisation.

Les conclusions de cette étude, basées sur les points de vues et opinions des administrateurs, assistants de vulgarisation, et membres des groupes de développement communautaire, soulignent l'utilité et l'intérêt du modèle de ces groupes pour un développement durable, bien que certaines contraintes aient été identifiées.

FAO. 2003. *Extension through women's community development groups: a case study of female extension assistants in Azad Jammu & Kashmir*, par K. Qamar et K. Ijaz. Rome.

- Les principales sources d'amélioration de l'agriculture ne se situent pas seulement au niveau des instituts nationaux de recherche et les stations de recherche; il existe bien d'autres ressources technologiques utilisées par les vulgarisateurs. (Vrai/faux)
- Les principales méthodes utilisées par les services de vulgarisation ne se limitent pas aux méthodes traditionnelles des expérimentations sur le terrain, aux visites à la ferme et à domicile, au contact individuel avec l'agriculteur, aux relations avec les regroupements d'agriculteurs, aux médias de masse et aux documents imprimés, mais portent aussi sur l'utilisation de modalités innovantes de vulgarisation et d'appui-conseil. (Vrai/faux)
- Les services de vulgarisation ne s'inspirent pas d'une méthodologie importée, seulement parce qu'elle est connue ou promue par les principaux bailleurs de fonds via des projets, (comme le système Formation et Visite (F&V) ou l'Ecole pratique d'Agriculture (EPA) ou parce qu'elle a été mise en pratique dans d'autres pays; les services de vulgarisation utilisent des méthodes de vulgarisation et d'appui-conseil au monde rural d'origines diverses, adaptées à l'ensemble des zones micro-climatiques du pays et développées localement, sur la base des caractéristiques sociales, économiques, géographiques et agricoles de chaque zone climatique. (Vrai/faux)
- Les services de vulgarisation ont développé et appliquent les outils des nouvelles technologies de l'information, comme les centres d'information des nouvelles technologies de l'information, Internet, etc. (Vrai/faux)
- La préparation de plans périodiques de programmes de vulgarisation n'est généralement pas prise en charge par les équipes de vulgarisation aux niveaux central et à l'échelon provincial, bien qu'ils soient les seuls les plus avisés des besoins des

agriculteurs et du budget disponible dans le cadre de la préparation du programme de vulgarisation. (Vrai/faux)

- Les agents de vulgarisation s'appuient sur des groupes d'agriculteurs à l'échelle du village pour préparer les plans de prestations de vulgarisation agricole; ces plans sont ensuite transmis aux autorités supérieures pour financement et mise en œuvre éventuelle. (Vrai/faux)
- Les vulgarisateurs n'accordent pas plus d'attention aux agriculteurs hommes ou à la visite des grandes exploitations agricoles, mais fournissent, selon des critères d'égalité, des prestations d'appui-conseil aux agricultrices du pays, s'il en existe. (Vrai/faux)
- L'approche des services de vulgarisation n'est ni déterminée par l'offre, ni par la technologie, mais se concentre sur les producteurs/trices et sur leurs demandes. (Vrai/faux)
- Les mandats de la vulgarisation ne sont pas seulement axés sur le transfert de technologies améliorées aux agriculteurs, avec certaines missions externes à la vulgarisation, mais comportent aussi des objectifs éducatifs non agricoles, tels que les questions d'environnement, de population, de sécurité alimentaire, de VIH/SIDA, etc. (Vrai/faux)
- Les fonds opérationnels consacrés aux activités de vulgarisation de terrain sont toujours suffisants et les vulgarisateurs ne se plaignent jamais du manque de moyens. (Vrai/faux)
- Les moyens de transport des vulgarisateurs de terrain sont suffisants pour leur permettre d'aller de village en village pour rendre visite aux agriculteurs. (Vrai/faux)
- Le nombre d'agriculteurs et la zone géographique susceptible d'être couverts par chaque vulgarisateur ne sont pas trop importants pour une seule personne, les agriculteurs ne se plaignent pas de la rareté des visites des vulgarisateurs. (Vrai/faux)
- Les liens opérationnels entre la vulgarisation, la recherche agricole et d'autres disciplines concernées, comme celles qui sont chargées de la distribution des intrants agricoles, du crédit, de la commercialisation, etc. sont vraiment solides. (Vrai/faux)
- Les vulgarisateurs ont le dernier mot en matière de fourniture en temps utile des intrants agricoles dont les agriculteurs ont besoin pour appliquer les conseils de vulgarisation issus des recommandations des chercheurs. (Vrai/faux)
- Les technologies agricoles améliorées sont toujours testées par les vulgarisateurs pour vérifier leur innocuité sur l'environnement, avant de les recommander aux agriculteurs pour une adoption éventuelle. (Vrai/faux)
- Les services de vulgarisation utilisent le plus largement possible les nouvelles technologies de l'information au service des activités d'appui-conseil. (Vrai/faux)

IV. Directives pour la modernisation des systèmes nationaux de vulgarisation

CONTEXTE

Au cours des dernières années, les systèmes publics de vulgarisation ont été de plus en plus critiqués en raison de leur manque d'efficacité, en dépit de tous les investissements qui ont été consentis pour soutenir ces organisations et leurs personnels. Ils furent considérés comme un fardeau qui grève les finances publiques, et à ce titre, il fût envisagé de les supprimer totalement ou de les soumettre à des réformes drastiques. Certains services de vulgarisation dont on a dit qu'ils avaient pris une telle ampleur, qu'ils n'étaient plus en mesure de fonctionner de manière efficace, en raison de leur lourdeur. Une partie de ces critiques est justifiée et l'autre non, si l'on examine objectivement les contraintes financières, logistiques et les perspectives d'évolution de carrière auxquelles sont soumis les agents de vulgarisation, et si l'on compare ces conditions à celles d'autres disciplines, comme la recherche agricole, qui bénéficie de bien meilleures conditions de travail (y compris d'un budget opérationnel). Il n'en reste pas moins, toutefois - comme cela a été développé dans le chapitre précédent - que la modernisation et la réforme des systèmes nationaux actuels de vulgarisation sont nécessaires, en raison des importantes mutations des conditions socioéconomiques et politiques dans le monde qui créent de nouveaux enjeux et de nouveaux besoins d'apprentissage pour les agriculteurs des pays en développement.

Si, à l'issue de l'évaluation de la situation du système national de vulgarisation - en utilisant le questionnaire présenté dans le chapitre précédent - il apparaît clairement que le système actuel de vulgarisation est devenu obsolète, on pourra s'appuyer sur les directives proposées dans ce chapitre pour engager le processus de modernisation. En résumé, l'objectif de la modernisation est de contribuer à ce que le système national de vulgarisation se fonde sur la demande, qu'il respecte la parité hommes/femmes, qu'il soit plus participatif, plus pyramidal et que sa structure soit allégée afin de lui permettre de répondre de manière plus souple aux nouveaux besoins de vulgarisation et de formation des agriculteurs, qui se manifestent du fait de la mondialisation, de la libéralisation des marchés, et de la démocratisation et en utilisant davantage les nouveaux outils offerts par les technologies de l'information.

Directive:

Evaluer l'organisation actuelle de la vulgarisation en fonction des besoins des agriculteurs et déterminer s'il faut la renforcer ou la restructurer

Toutes les structures mises en place sont dotées de ressources humaines conséquentes pour servir des finalités spécifiques dans le cadre d'une politique et d'une mission. Les institutions publiques sont financées par le budget de l'Etat et, à ce titre, sont supposées assurer une mission de service public. Dans le cas de la vulgarisation agricole, l'organisation est conçue pour répondre aux besoins de vulgarisation, d'éducation et de formation des agriculteurs et agricultrices. S'il est établi que l'organisation s'avère inefficace dans ses missions, il est nécessaire de la réformer. La manière la plus rapide sera de procéder à son évaluation à partir des besoins de vulgarisation et de formation des communautés agricoles.

Actions clés:

- Evaluation des besoins de vulgarisation et de formation des agriculteurs:
 - Préparation d'un outil d'enquête, tel un questionnaire détaillé et structuré
 - Formation courte des agents chargés de collecter les données
 - Choix des zones servant d'échantillon à l'enquête
 - Sélection d'un échantillon d'agriculteurs et d'agricultrices comprenant des agriculteurs de subsistance, des agriculteurs professionnels, des agriculteurs spécialisés dans une filière, des agriculteurs sans terre, etc.
 - Mise en œuvre de l'enquête pour la collecte des réponses des agriculteurs via l'organisation d'entretiens individuels ou de groupe
 - Analyse des données, identification des besoins en vulgarisation et formation des différentes catégories d'agriculteurs et de leurs priorités à la lumière des politiques gouvernementales et des objectifs du développement rural et agricole.
- Evaluation des éléments suivants en tenant compte des besoins prioritaires de vulgarisation et de formation des agriculteurs dans le but d'identifier des éléments spécifiques du système actuel à réviser, à renforcer ou à restructurer pour répondre de manière satisfaisante aux besoins des agriculteurs:
 - Structure organisationnelle existante
 - Liens opérationnels avec les institutions appropriées
 - Mission et mandat technique actuels (trop restreints ou suffisamment larges)
 - Ressources humaines (nombre total d'agents, répartition par sexe, spécialisations, qualifications, expérience, localisation des professionnels et du personnel des services généraux)
 - Aménagements (bureaux, équipements, fournitures de bureau, équipements audiovisuels, moyens de communication, moyens de transport, etc.)
 - Budget opérationnel (adéquat ou non)
 - Présence ou absence d'organismes non-publics compétents ou relativement compétents, s'agissant notamment d'ONG, d'organisations paysannes, d'organisations communautaires rurales et de sociétés privées disposant d'un personnel adéquat et prêtes à fournir des prestations de vulgarisation et d'appui-conseil sous contrat avec le gouvernement.

- En tenant compte des lacunes identifiées pendant l'évaluation des éléments cités ci-dessus ainsi que des résultats des enquêtes sur les besoins de vulgarisation des agriculteurs, décider s'il sera plus porteur et rentable de:
 - Maintenir la structure publique de vulgarisation telle quelle
 - Modifier la vulgarisation comme le suggèrent les résultats des enquêtes de terrain
 - Combiner les structures existantes avec des organismes non-publics.
- En s'appuyant sur la décision prise au point précédent, préparer un plan d'action, des modalités de financement et un calendrier opérationnel pour entreprendre une réforme globale de l'organisation, son renforcement ou la restructuration de certaines de ses composantes, y compris la redéfinition des profils de postes en y associant les principaux personnels concernés. S'il l'on constate que le nombre de spécialistes actuellement disponibles est manifestement insuffisant par rapport aux spécifications techniques identifiées par les besoins qu'a fait apparaître l'enquête conduite auprès des agriculteurs - et en supposant que le financement adéquat soit disponible - procéder à une "externalisation" du travail de vulgarisation, c'est-à-dire le sous-traiter au secteur non-public, plutôt que de recruter du personnel supplémentaire. Cette stratégie devrait permettre de gagner du temps, de l'argent et de l'énergie.
- Mise en œuvre du plan.

Directive:

Décentraliser la vulgarisation, en ayant, au préalable, renforcé les capacités en personnel et ayant sensibilisé les représentants élus du gouvernement local

La décentralisation est sans doute un pas dans la bonne direction, mais elle s'est jusqu'ici avérée désastreuse en matière de vulgarisation agricole dans plusieurs pays. Chaque district ou municipalité est tenté, dès lors qu'il est autonome, d'aller dans sa propre direction, sans tenir compte de la politique et des priorités nationales. Toutefois, le phénomène qui a engendré les effets les plus néfastes sur la vulgarisation, concerne les influences et interférences injustifiées exercées par des politiciens locaux et l'attitude de décideurs et législateurs locaux incapables de prendre conscience de l'importance de la vulgarisation dans le développement rural et agricole. Ces phénomènes regrettables ont souvent conduit au détournement du budget de la vulgarisation vers d'autres activités, à l'affectation de vulgarisateurs à d'autres travaux que ceux de leur spécialité, à l'utilisation de leurs maigres équipements et de leurs véhicules à des fins personnelles et à l'emploi de personnes ne justifiant d'aucun diplôme agricole à des postes d'agents de vulgarisation agricole.

Comme les décideurs locaux sont essentiellement tributaires du gouvernement central en matière financière, ils sont très tentés d'encaisser des recettes le plus rapidement possible, afin de réduire cette dépendance. La vulgarisation agricole étant une activité éducative, elle est par nature - et à juste titre - un processus qui s'inscrit dans la durée car elle vise à changer le comportement humain et ses résultats ne sont généralement ni rapides, ni immédiatement tangibles. Les décideurs locaux, qui ne sont élus que pour des mandats de trois ans, préfèrent opter pour des activités comme l'élevage ou les cultures de rente - susceptibles de donner des résultats mesurables, tangibles et relativement rapides - ou de construire des routes et des centres commerciaux qui peuvent être appréciés par les électeurs et assurer leur réélection. Cette tendance observée chez les décideurs locaux, qui ne disposent généralement pas d'un niveau d'éducation élevée, doit être modifiée, en leur rappelant les politiques et priorités nationales et en les sensibilisant à l'importance de la vulgarisation et à ses éventuels avantages. Si ce groupe essentiel de décideurs n'est pas "converti", la vulgarisation agricole restera marginalisée ou pourrait même disparaître, victime de la décentralisation de l'administration.

Des pays comme le Népal et le Pakistan, qui se sont récemment engagés dans des processus de décentralisation et de déconcentration, peuvent assouplir ce processus en prenant des mesures afin de renforcer les capacités des structures décentralisées, et peuvent également tenir compte du retour d'expérience de pays tels que le Chili, la Colombie, l'Ouganda, les Philippines, l'Indonésie, la République-Unie de Tanzanie et le Ghana où la décentralisation a été mise en oeuvre il y a déjà plusieurs années. Cela les aidera à éviter les pièges de la décentralisation dans lesquels sont tombés ces pays "pionniers".

Actions clés

- Préparer le personnel de vulgarisation à la décentralisation à travers les mesures suivantes:
 - - Doter le personnel de nouveaux profils de poste

- Expliquer au personnel les nouveaux aménagements institutionnels et administratifs, tels que les relations avec les responsables des gouvernements locaux et le ministère de l'agriculture, les relations avec les autres structures décentralisées, l'allocation budgétaire, et tout effet majeur portant sur les conditions d'emploi du personnel pendant la période de transition vers la décentralisation, comme le déménagement vers de nouveaux bureaux à l'échelon du district ou à des niveaux inférieurs, et les nouveaux liens institutionnels au niveau décentralisé, etc.
 - Apporter au personnel une formation sur les thèmes techniques suivants: philosophie de la décentralisation; approche participative de la vulgarisation; vulgarisation déterminée par la demande; planification pyramidale de programmes émanant de la base; organisation de groupes d'agriculteurs et d'agricultrices, intégration des plans villageois de vulgarisation dans les plans de développement des districts; évaluation de l'impact socioéconomique des activités de vulgarisation.
- Intégrer dans les programmes actuels de formation destinés aux élus des gouvernements locaux, un module sur la vulgarisation ou organiser des sessions spéciales de sensibilisation à la vulgarisation. La sensibilisation devra insister sur l'importance du rôle que jouent la vulgarisation et l'appui-conseil dans la mise en œuvre du développement rural et agricole durable, en suscitant des changements positifs de comportements chez les agriculteurs, même si cela nécessite plus de temps que les investissements à court terme dans des cultures de rente et les bénéfices rapides que l'on en tire. D'autres thèmes devront être abordés, comme l'importance de recruter des candidats réellement qualifiés à des postes d'agents de vulgarisation; le respect des profils des postes des agents de vulgarisation indiquant clairement qu'ils ne peuvent être chargés de tâches autres que celles liées à la vulgarisation; la nécessité de préserver les moyens de transport des agents de vulgarisation, afin qu'ils puissent accomplir convenablement leurs missions; l'importance pour les agents de vulgarisation d'accorder la priorité aux petits exploitants agricoles plutôt que de favoriser les grandes exploitations; l'importance des questions de parité hommes/femmes dans les services de vulgarisation; le respect des décisions prises par les spécialistes des thèmes techniques; l'interdiction d'utiliser les budgets de la vulgarisation à des fins autres que la vulgarisation; la non-politisation des thèmes techniques; l'importance pour les agents de vulgarisation de disposer de perspectives d'évolution de carrière.
 - Prendre en compte la décentralisation de la recherche agricole de manière concomitante à la décentralisation de la vulgarisation, car il a été observé que les liens institutionnels étaient plus problématiques dans les pays où la vulgarisation fût décentralisée et la recherche maintenue au niveau national.
 - S'il n'y a pas eu de décentralisation formelle et si l'essentiel des spécialistes des thèmes techniques et les équipes de vulgarisation se situent aux niveaux national et provincial, il est alors nécessaire de procéder à une "déconcentration", c'est-à-dire déplacer la plus grande partie des équipes vers l'échelon du district et les niveaux inférieurs, afin qu'elles puissent, étant plus proches des agriculteurs, collaborer avec eux pour planifier et mettre en œuvre les activités de vulgarisation et d'appui-conseil. La re-localisation des spécialistes des thèmes techniques pourrait être organisée en tenant compte des besoins techniques des districts concernés. Par exemple si un district se situe en bord

de mer ou d'une rivière, un spécialiste de la pêche sera mis à disposition et si les activités d'élevage sont dominantes dans un district, c'est un spécialiste de l'élevage qu'il sera nécessaire d'affecter.

Directive:

Elargir le mandat technique de la vulgarisation dans le but de garantir un développement plus large des ressources humaines rurales

La vulgarisation est, au fond, une éducation non-formelle qui vise les populations rurales adultes - hors du système scolaire formel - dans le but de les aider à améliorer leur qualité de vie par l'acquisition de connaissances et de compétences appropriées. La vulgarisation agricole se focalise sur l'éducation non-formelle des populations rurales adultes, notamment les agriculteurs, en vue de l'acquisition de savoir-faire et de techniques agricoles améliorées afin d'augmenter la production agricole, obtenir des revenus plus importants, et donc améliorer leurs conditions de vie. Le développement rural et agricole durable va au-delà des seules techniques agricoles améliorées pour augmenter la production, car il s'intéresse non seulement aux cultures, à l'élevage et à la pêche, mais aussi à la protection de l'environnement, à la gestion des ressources naturelles, au maintien de taux de croissance adéquats de la population et surtout, au développement des ressources humaines rurales.

Aucun autre ministère que celui de l'agriculture n'est en mesure, dans la plupart des pays en développement, de disposer d'un nombre aussi important d'employés sur le terrain, à savoir les agents de vulgarisation agricole. Mais le mandat technique actuel de ces précieux agents de terrain est extrêmement restreint, limité aux seuls transferts de technologies agricoles améliorées aux agriculteurs. Comme ces technologies améliorées ne sont pas produites par les instituts de recherche agricole aussi fréquemment au point de faire l'objet de transmissions quotidiennes ou hebdomadaires aux agriculteurs, ce mandat limité maintient sur le terrain cette précieuse réserve de main d'œuvre sous-employée. En outre, il est avéré qu'aucun agent de l'Etat n'entretient un contact aussi fréquent avec les villageois et les agriculteurs que les agents de vulgarisation. En conséquence, la présence de cette main d'œuvre de terrain s'avère une excellente opportunité pour apporter une éducation informelle aux résidents ruraux en terme de connaissances et de compétences liées au développement rural et agricole durable. Cela suppose toutefois l'élargissement du mandat technique du personnel de vulgarisation et sa formation aux concepts et composantes techniques du développement rural et agricole durable. Cela peut également impliquer certains changements dans les modes de collaboration entre les divers départements associés au développement des zones rurales.

Actions clés

- Préparation immédiate des personnels de vulgarisation en poste à l'éducation non-formelle des agriculteurs relative au concept et aux pratiques du développement rural et agricole par le biais d'une formation continue. Les actions suivantes seront nécessaires:
 - Préparation de modules et matériels de formation à court terme sur les thèmes suivants: concept de développement rural et agricole durable; interaction entre environnement, population et production agricole; gestion adéquate des ressources naturelles; impact de toute épidémie majeure, comme le VIH/SIDA sur les agriculteurs et les activités agricoles et actions appropriées pour les atténuer;

comment mener une activité agricole dans le cadre de la libéralisation des marchés; résolution des problèmes et prises de décision; gestion de l'exploitation agricole comme une entreprise; dynamique de groupes d'agriculteurs en vue d'une action de lobbying; leadership rural pour le développement; prises de décision participatives; respect de la parité hommes/femmes dans la planification et la fourniture de prestations de services de vulgarisation et d'appui-conseil; préparation de la jeunesse rurale à un avenir plus serein; initiatives d'auto-assistance et utilisation de fonds de roulement pour les activités de développement; notions de base sur les nouvelles technologies de l'information; garantie de la sécurité alimentaire tout au long de l'année; génération de revenus non-agricoles pendant les périodes creuses entre les saisons de cultures; impact socioéconomique des activités de vulgarisation; élaboration pyramidale et émanant de la base des programmes de vulgarisation et d'appui-conseil; réhabilitation de l'agriculture après les catastrophes; pauvreté rurale; sécurité alimentaire.

- Préparation d'un plan visant à apporter une formation continue aux agents de vulgarisation, s'appuyant sur les modules et matériels de formation déjà élaborés - couvrant un large éventail de sujets possibles et mise en oeuvre du plan.
- Extension des programmes de formation des lycées et des universités agricoles en matière de vulgarisation agricole, par la révision des programmes scolaires, des manuels d'enseignement, des matériels et des méthodes pédagogiques.
- Mise en œuvre, par les services de vulgarisation, de modules de formation de courte durée, à l'intention des agriculteurs (trices) sur les thèmes suivants: résolution de problèmes, de prise de décision, gestion, comptabilité, dynamique de groupe, leadership, participation, parité homme/femme, développement de la jeunesse rurale, bonne gouvernance, citoyenneté, esprit d'initiative, sens de l'autonomie, nutrition, planification des programmes, suivi et de l'évaluation, nouvelles technologies de l'information, importance de l'éducation des enfants, et notamment des filles, constitution de réseaux avec d'autres organisations villageoises et d'autres associations d'agriculteurs, etc.
- Mise en place de liens opérationnels entre le ministère de l'agriculture, les ministères et départements responsables des composantes techniques qui n'ont jamais été prises en compte par les agents de vulgarisation, comme la population, l'environnement et le VIH/SIDA afin de coordonner le travail de terrain, au bénéfice des agriculteurs.
- Envisager le changement d'appellation "vulgarisation agricole" pour adopter l'expression "vulgarisation pour le développement rural et agricole".

Directive:

Formuler une politique nationale de vulgarisation afin de sécuriser les engagements politiques et financiers

Jusqu'ici, seuls quelques pays, comme le Bangladesh, le Népal et les Philippines ont formulé une politique nationale de vulgarisation. L'existence d'une telle politique est primordiale car elle garantit l'engagement politique permettant ainsi le financement de la vulgarisation. Les métiers de la vulgarisation sont, depuis des décennies, synonymes de bas salaires, de budgets opérationnels dérisoires et d'absence de perspectives de carrière. Ces conditions ont affecté les performances de personnels pourtant expérimentés et dévoués. La situation de la vulgarisation est devenue particulièrement préoccupante, au moment où les processus de décentralisation et de déconcentration ont été mis en œuvre. Des politiques appropriées sont absolument nécessaires afin de protéger la vulgarisation des conséquences négatives immédiates causées par la décentralisation et de lui permettre de fonctionner normalement. Il est largement temps de renforcer la place et le rôle de la vulgarisation au service du développement national à travers la formulation d'une politique de vulgarisation et dans le cadre de politiques nationales élargies au développement agricole et rural.

La formulation d'une politique de vulgarisation devrait faire l'objet d'un effort collectif, impliquant tous les acteurs et tenir compte non seulement des questions techniques mais aussi des questions d'évolution professionnelle afin de motiver les agents de vulgarisation et leur remonter le moral. Elle devrait aussi s'intéresser aux liens opérationnels et aux partenariats nécessaires entre la vulgarisation et les autres prestataires de services concernés, tels ceux chargés de la recherche, de la commercialisation, de l'environnement, des filières, des intrants agricoles, du crédit rural, de l'éducation et de la formation agricole, des organisations paysannes et des technologies de l'information.

Actions clés

- Organisation d'une rencontre entre les principaux acteurs et, à cette occasion, distribution du projet de politique nationale de développement rural et agricole. Cette réunion devrait prendre en compte les questions de parité hommes/femmes et les participants devront être issus à la fois de l'échelon national et de l'échelon provincial, de structures publiques et non-publiques et compter des représentants des petits exploitants agricoles et des agriculteurs professionnels. L'ordre du jour de cette réunion devrait inclure les éléments suivants:
 - un débat sur la rédaction participative d'un projet de politique de vulgarisation dans le cadre de la politique nationale de développement rural et agricole;
 - la constitution d'un petit comité de rédaction du projet de politique de vulgarisation dans un délai prescrit.
- Diffusion du brouillon de projet de politique de vulgarisation dès qu'il est prêt aux participants de la première réunion pour révision et commentaires.
- Organisation d'une deuxième réunion des acteurs pour débattre du brouillon de projet de politique de vulgarisation et recueillir les commentaires.

- Finalisation du document de projet de politique de vulgarisation par les membres du comité de rédaction à la lumière des réactions recueillies et des commentaires reçus.
- Validation du projet de politique de vulgarisation selon les procédures gouvernementales idoines.
- Impression du document officiel de politique de vulgarisation.
- Distribution du document de politique de vulgarisation aux structures publiques et non-publiques concernées par le secteur de la vulgarisation, y compris les instituts universitaires qui enseignent la vulgarisation, ainsi qu'aux représentants des agriculteurs et des autres acteurs concernés.

Directive:

Conférer à la profession de vulgarisateur, même tardivement, un statut similaire à celui qui régit les autres disciplines agricoles

Pendant plus d'un siècle, la vulgarisation agricole a joué un rôle essentiel dans le développement agricole et rural de pays comme les États-Unis d'Amérique, l'Australie, le Japon, et les pays d'Europe occidentale. Malheureusement, bien que la plupart des services de vulgarisation des pays en développement aient été mis en place depuis plus d'un demi-siècle, la profession de vulgarisation n'a jamais bénéficié du statut particulier qu'elle méritait, comparée à d'autres professions agricoles.

Il est évident que la vulgarisation agricole est une profession difficile et exigeante, tant physiquement qu'intellectuellement, et pourtant aujourd'hui encore, les agents de vulgarisation des pays en développement reçoivent de faibles salaires, disposent de maigres avantages et n'ont pratiquement pas de perspectives d'évolution de carrière professionnelle. L'analyse de tout projet majeur de recherche et de vulgarisation, comme ceux financés par les plus importants bailleurs de fonds, telle que la Banque mondiale, montre que la plupart des opportunités de formation à l'étranger sont monopolisées par les chercheurs ou d'autres spécialistes agricoles, la portion congrue revenant, dans le meilleur des cas, aux agents de vulgarisation. Il n'est donc pas surprenant que peu de jeunes hommes et femmes soient tentés de se lancer dans les métiers de la vulgarisation après leurs études secondaires. Les candidatures intéressantes ne seront jamais attirées par cette profession, tant que les conditions de travail ne seront pas alignées sur celles d'autres disciplines agricoles et tant que les structures de vulgarisation ne disposeront pas de budgets opérationnels appropriés, de perspectives d'évolution de carrière pour leur personnel, de reconnaissance et de mobilité, éléments essentiels à l'exercice d'un véritable travail de terrain. Sans cette réforme déjà largement en retard, la vulgarisation agricole restera, dans les pays en développement, un sous-métier malgré l'importance dont elle a fait preuve dans les progrès réalisés en matière de développement agricole et rural dans les pays très développés.

L'importance de la vulgarisation dans la réalisation du développement durable et l'amélioration des conditions de vie est à nouveau largement reconnue, au moment où la lutte contre la faim et la pauvreté se développe dans le monde. Les pauvres et les personnes souffrant de famine vivent essentiellement dans les zones rurales. Les agents de vulgarisation qui visitent fréquemment ces zones rurales, pourraient, s'ils disposaient de conditions de travail convenables, constituer une formidable force pour lutter contre les fléaux tels que la faim, la pauvreté, les épidémies et les conséquences des catastrophes d'origine naturelle ou humaine. Pourtant, peu d'initiatives ont été prises pour améliorer leurs conditions de travail.

Actions clés

- Révision des conditions professionnelles de la vulgarisation agricole par rapport à celles qui prévalent dans d'autres disciplines agricoles et action politique pour rectifier une situation où des lacunes viendraient affecter le moral des employés.

- Prise en compte significative des principaux agents de vulgarisation dès la phase de conception de tout programme majeur de développement rural et agricole émanant des autorités gouvernementales, notamment ceux qui concernent la sécurité alimentaire, les moyens d'existence durables, la lutte contre la désertification, la réduction de la pauvreté rurale, etc.
- Attribution d'opportunités de stages de formation, dans le pays et à l'étranger, de bourses d'étude pour les cursus universitaires diplômants, de voyages d'études spécialisés dans la vulgarisation et suivi minutieux de ces offres pour s'assurer qu'elles sont réellement accessibles aux agents de vulgarisation et ne sont pas accaparées par d'autres disciplines.
- Reconnaissance publique et réitérée des réalisations accomplies par les professionnels de la vulgarisation.
- Mise en place d'un dispositif infaillible permettant de s'assurer que les rares véhicules destinés au travail des agents de vulgarisation sur le terrain ne sont pas détournés par des responsables gouvernementaux non-vulgarisateurs ou par des politiciens pour leur usage personnel.
- Nomination de responsables de vulgarisation reconnus à des postes de décision au niveau politique dans le domaine du développement rural et agricole en tant que dirigeant d'une structure pertinente.

Directive:

Proposer une formation initiale en vulgarisation agricole en relation avec la modernisation du système national de vulgarisation

Il est notoire que les systèmes d'enseignement supérieur de la plupart des pays en développement nécessitent d'importantes améliorations. Cela est particulièrement vrai pour les cursus universitaires de vulgarisation agricole. Les études de vulgarisation agricole du premier cycle ne sont qu'une formation au rabais, en terme de durée comme en terme de contenus. Les programmes d'enseignement sont dépassés, les moyens audiovisuels rarement utilisés, les méthodes pédagogiques pertinentes sont inconnues et, qui plus est, les étudiants en vulgarisation sont gavés de théorie, sans les confronter au travail de vulgarisation et aux conditions réelles du monde rural, dans les exploitations et parmi les agriculteurs. La situation des étudiants diplômés est à peine plus satisfaisante: en premier lieu, peu d'étudiants choisissent la filière vulgarisation agricole, en raison de la nature du travail de vulgarisation, des conditions de travail insatisfaisantes et des maigres opportunités d'évolution professionnelle proposées dans le secteur de la vulgarisation. Il reste à franchir une barrière psychologique selon laquelle la vulgarisation n'est en aucune manière inférieure aux autres disciplines agricoles et que son rôle est aussi important que celui des autres disciplines dans l'élaboration des programmes de reconstruction nationale. Les maigres programmes d'enseignement de la vulgarisation produisent, à la chaîne, de nouveaux diplômés qui n'ont aucune compétence technique ni aucune confiance en soi sur le plan professionnel, lorsqu'ils se retrouvent - pour la première fois de leur vie pour certains d'entre eux - face à des agriculteurs. Ces derniers en savent souvent beaucoup plus qu'eux sur les sujets sur lesquels ils sont pourtant supposés les conseiller, mettant les jeunes recrues dans l'embarras. Il est vrai que peu d'agents vulgarisateurs ont des dispositions pour vivre dans les conditions de vie rurale, conséquence, à la fois, d'une mauvaise orientation des étudiants vers la vulgarisation agricole et d'un désintérêt pour la formation pratique.

Un mouvement important est actuellement engagé à l'échelle mondiale pour réformer les systèmes de vulgarisation agricole et rurale traditionnels, largement obsolètes, en raison de la prise de conscience récente du rôle essentiel que la vulgarisation pourrait jouer pour répondre aux nouveaux besoins d'apprentissage des communautés agricoles, consécutifs aux nouveaux défis de la mondialisation. Toutefois, se contenter de la réorientation des programmes ou de la mise en place d'un système de formation continue des équipes actuelles de vulgarisation ne suffira pas. La réforme et la modernisation des systèmes nationaux de vulgarisation resteront de vaines chimères si de véritables mesures ne sont pas prises pour réformer l'enseignement initial en vulgarisation. Tout effort sérieux pour réformer les systèmes de vulgarisation agricole devra nécessairement commencer par la réforme de la formation en vulgarisation dans les établissements d'enseignement agricole, qui forment actuellement des diplômés, mal préparés à travailler dans un service de vulgarisation moderne.

Actions clés

- Création d'un comité pour la réforme de la formation initiale en vulgarisation agricole et rurale, comprenant des représentants des organismes de planification issus de

l'échelon national et provincial, des établissements d'enseignement, les principaux départements gouvernementaux concernés, des organismes non-publics associés au développement rural et agricole, des professionnels principaux de la vulgarisation expérimentés, de petits exploitants agricoles, d'agriculteurs professionnels, etc. Distribution des documents les plus récents sur les réformes et la modernisation de la vulgarisation, sur les politiques nationales de développement rural et agricole ainsi que sur les termes de référence de la réforme.

- Mise en œuvre par le comité de révision, d'une analyse critique de la formation diplômante en vulgarisation agricole dans les établissements d'enseignement afin d'évaluer la qualité actuelle et la portée des programmes par rapport aux objectifs de la politique nationale de développement rural et agricole et aux objectifs nationaux de développement. Cette analyse devra également tenir compte des projets d'amélioration des services de vulgarisation et d'appui-conseil de manière à mieux répondre aux nouveaux besoins d'apprentissage des agriculteurs et agricultrices à la lumière des nouvelles évolutions mondiales. Elle devra déboucher sur des recommandations pour l'amélioration des aspects suivants:
 - les programmes scolaires;
 - les méthodes d'enseignement;
 - les manuels et autres matériels éducatifs;
 - les moyens audiovisuels destinés à faciliter les apprentissages;
 - les stages d'aptitude à l'innovation pédagogique en matière de vulgarisation;
 - l'équilibre entre formation pratique et formation théorique, s'agissant notamment du temps passé dans les exploitations agricoles avec les agriculteurs;
 - les stages dans les conditions de vie réelle du terrain;
 - l'aide financière à la vulgarisation en tant que matière principale;
 - les liens entre les universités, le département de la vulgarisation agricole et les autres organismes engagés dans le travail de vulgarisation sur le terrain;
 - possibilité de poursuivre des études supérieures en vulgarisation dans le pays et à l'étranger;
 - les liens avec les instituts de recherche agricole;
 - les liens avec les associations d'agriculteurs;
 - la reconnaissance de l'importance de la parité hommes/femmes dans l'agriculture et dans le travail de vulgarisation;
 - le respect de l'équilibre hommes/femmes dans la sélection des étudiants en vulgarisation en tant que matière principale;
 - la qualité, le nombre de facultés de vulgarisation et leurs modes de fonctionnement permettant de proposer un enseignement satisfaisant;
 - le suivi des diplômés après quelques années d'expérience.
- Préparation d'un plan d'action pour traduire les recommandations du comité en actions concrètes, sur une période donnée et appel à une assistance technique ou financière auprès des agences bi- et multilatérales, si nécessaire.

Directive:

Promouvoir le pluralisme dans la vulgarisation en associant les institutions publiques, privées et les organisations de la société civile

Au début de l'introduction de la vulgarisation agricole dans les pays en développement, il n'existait pratiquement aucune société privée ni aucun organisme non-public important qui aurait envisagé de s'engager dans la prestation de services de vulgarisation. C'est pour cette raison que ce domaine d'activités est longtemps resté le monopole des structures gouvernementales de vulgarisation. Aujourd'hui, la situation a changé: de nombreux acteurs publics, non-publics ou issus de la société civile sont désormais activement engagés dans des activités de vulgarisation et d'appui-conseil ou des activités similaires. Ces acteurs souhaitent vivement s'associer à tout mécanisme formel ou projet à travers lequel ils pourraient apporter leur contribution au développement sur une base bénévole ou contre rétribution. Aujourd'hui ce ne sont pas seulement les agents de vulgarisation agricole de l'Etat qui donnent des conseils aux agriculteurs, mais aussi des représentants de sociétés commerciales chargés des intrants agricoles, qui ne sont pas uniquement chargés de la vente de leurs produits, mais prodiguent également des conseils sur leur utilisation. On pourrait aussi rencontrer dans les zones rurales plusieurs agents de terrain, appartenant à des organisations bénévoles ou à des ONG impliquées dans des activités de vulgarisation et d'appui-conseil. Si les services de vulgarisation ont été privatisés dans un pays, les conseillers individuels ou les agents de sociétés de conseil privées resteront en contact avec les agriculteurs. Quelques chercheurs, qui conduisent des activités de diffusion de la recherche, comme les expérimentations agricoles menées sur le terrain, s'engagent également dans des discussions avec les agriculteurs au cours desquels des conseils en vulgarisation sont fournis. Il en va de même pour les étudiants des universités et des facultés qui entrent en contact avec les agriculteurs pour recueillir des données. De nombreux pays bénéficient donc de modèles pluralistes de vulgarisation, mais ils sont le plus souvent sporadiques et désordonnés. La plupart du temps, il n'existe pas de système bien organisé qui permette des échanges interactifs entre les acteurs, tant en matière de planification qu'en matière de mise en œuvre des programmes de vulgarisation.

Un mécanisme bien structuré et pluraliste qui permettrait de planifier les prestations de vulgarisation et d'appui-conseil soulagerait la pression exercée sur le gouvernement en matière d'effectifs et de moyens. De plus, les agriculteurs pourraient tirer parti de cette diversité des sources humaines d'information (autres que les médias). Il est toutefois nécessaire de définir le rôle du gouvernement qui implique le conseil politique, la coordination, le contrôle de qualité, le soutien technique apporté aux organismes privés et aux ONG disposant de peu de ressources, ainsi que la résolution des conflits, dans le but de protéger les intérêts des agriculteurs.

Actions clés

- Préparation d'une liste d'institutions publiques et non-publics (autres que le département de la vulgarisation du ministère de l'agriculture), à savoir: les sociétés privées, les ONG, les organisations paysannes, les organisations communautaires rurales, les établissements universitaires agricoles, les instituts et centres de recherche agricole, etc. dans chaque région et/ou district, qui fournissent (ou sont susceptibles de

fournir) des conseils en vulgarisation aux agriculteurs. Les principaux aspects à couvrir pour connaître chacun de ces organismes sont les suivants:

- année de création;
 - localisation;
 - spécialisations techniques;
 - professionnels, hommes et femmes, et personnel des services généraux disposant de qualifications universitaires et d'une expérience de terrain en contrat temporaire ou permanent, etc.;
 - motivations à exercer la profession d'agent de vulgarisation;
 - équipements disponibles (moyens de transport, équipements de bureau, moyens de communication, matériels audiovisuels);
 - liens opérationnels avec les organismes pertinents;
 - aspects financiers tels que le budget annuel total alloué au personnel et au programme, les dépenses de l'année précédente, les sources de financement et leur pérennité, (cette dernière information devant être tenue confidentielle);
 - tout programme important en cours, ainsi que ceux qui ont été mis en oeuvre au cours des dernières années;
 - l'institution fonctionne-t-elle sur la base du bénévolat ou facture-t-elle certaines de ses prestations? Dans le second cas, détails des prestations payées;
 - l'organisation souhaite-t-elle fournir des prestations de vulgarisation sur une base contractuelle?
 - l'organisation a-t-elle besoin d'une formation spécialisée avant d'accepter le contrat pour un important travail de vulgarisation?
 - rapports et brochures relatifs à l'organisation;
 - zone de couverture géographique du programme;
 - type et nombre de personnes fournies;
 - types de prestations de vulgarisation qui intéressent l'organisation (les petits exploitants agricoles, les agriculteurs professionnels, les femmes, les jeunes ruraux, etc.);
 - toute autre information importante qui n'est pas incluse dans les réponses aux questions précédentes.
- Evaluation des besoins en vulgarisation et formation des agriculteurs des différents districts et analyse des données recueillies pour déterminer si le service public de vulgarisation agricole est en mesure ou non de satisfaire ces besoins. Si ce n'est pas le cas, le choix de l'externalisation devra être examiné conformément à un cadre où le financement et la mise en œuvre de la vulgarisation seront considérés comme des fonctions séparées et, à ce titre, les contrats de services spécifiques de vulgarisation seront proposés par le gouvernement aux organismes publics et non-publics concernés, autres que le département de vulgarisation de l'Etat.
 - Préparation de documents pour l'externalisation, les partenariats public/privé et la formation des agents de vulgarisation du district en vue de l'externalisation du travail de vulgarisation et d'appui-conseil auprès d'autres organismes, pour constituer des partenariats public/privé et assurer le suivi de la qualité du travail fourni.

- Révisions périodiques et actualisation de la liste des prestataires de services de vulgarisation publics et privés.
- Révisions périodiques et actualisation de la liste des prestataires de services d'aménagements apportés par l'Etat pour jouer efficacement son rôle en faveur des modèles pluralistes de vulgarisation afin de: sauvegarder les intérêts des agriculteurs, fournir les orientations politiques, assurer la coordination et le contrôle de qualité, fournir les appuis techniques nécessaires aux organismes privés et ONG fragiles et assurer le règlement des différends.

Directive:

Privatiser partiellement ou totalement la vulgarisation lorsque cela est socialement et économiquement acceptable

Dans les pays développés, le secteur privé est bien organisé et assume la responsabilité de la fourniture de divers services essentiels qui, dans les pays en développement, restent à la charge de l'Etat. Le secteur public est décidément encore dominant dans les pays les moins avancés. Toutefois, une tendance à la privatisation se développe activement depuis quelque temps dans plusieurs pays en développement.

Les services de vulgarisation agricole ont été entièrement privatisés dans plusieurs pays d'Europe et d'Amérique latine. Certains bailleurs de fonds et certains économistes ont appelé à privatiser la vulgarisation dans les pays en développement, et de fait, quelques pays, comme l'Ouganda, se sont lancés dans la privatisation de leurs services de vulgarisation. Toutefois, au cours des dernières années, le démantèlement des services publics de vulgarisation en Amérique latine et, dans le même temps, le mécontentement exprimé par les agriculteurs sur la mauvaise qualité des services alternatifs de vulgarisation, a conduit les gouvernements de certains pays, comme le Royaume Uni, à en récupérer certaines composantes, pour venir en aide aux agriculteurs mécontents des services privatisés de vulgarisation. Ce phénomène, de même que l'incertitude qui pèse sur les chances de succès de la privatisation dans certains pays où la plus grande partie des agriculteurs pratiquent une agriculture de subsistance constituent, en fait, d'importantes sonnettes d'alarme face au plongeon aveugle des pays en développement dans la privatisation de la vulgarisation. Ceci ne doit pas être interprété comme un échec de la privatisation, mais plutôt comme la nécessité d'examiner attentivement la faisabilité de la privatisation de la vulgarisation en tenant compte des différences qui existent entre l'agriculture et les agriculteurs dans les pays développés et dans les pays moins développés.

L'enjeu n'est pas de privatiser entièrement les services de vulgarisation, pour tous les agriculteurs, mais de privatiser la vulgarisation lorsque cela a du sens sur le plan économique, aussi bien que sur le plan humain. Dans les circonstances actuelles, des centaines de millions d'agriculteurs de subsistance ne sont pas en mesure de payer ou ne veulent pas payer pour des conseils de vulgarisation. La qualité de ces conseils étant, par ailleurs, souvent insuffisante pour justifier un paiement. Si les services de vulgarisation et d'appui-conseil méritent rétribution parce qu'ils permettent aux agriculteurs d'augmenter leurs revenus, alors les agriculteurs professionnels, les coopératives et les associations de producteurs seront disposés à payer. En cas de privatisation partielle, des règles, réglementations et procédures spécifiques devront être mises en place, à la fois pour les conseillers privés de vulgarisation et pour leurs clients agriculteurs, afin de protéger les intérêts et les droits de chacune des deux parties. De plus, l'Etat devra prendre des mesures en matière de contrôle de la qualité des conseils de vulgarisation pour éviter que les paysans ne soient exploités. Il serait prudent pour les pays en développement de tester plusieurs méthodes appliquées ailleurs dans le monde afin d'alléger la charge budgétaire de l'Etat et d'encourager les parties non-publiques intéressées à fournir des services de vulgarisation et d'appui-conseil.

Une véritable privatisation des services de vulgarisation devra satisfaire les conditions préalables suivantes: l'existence de sociétés privées de vulgarisation et de vulgarisateurs individuels compétents, de puissantes organisations paysannes disposant d'un statut légal et qui ne se contenteraient pas d'être demandeurs de prestations de services de vulgarisation et d'appui-conseil, mais pourraient aussi évaluer leur qualité et seraient en mesure de payer pour les conseils et enfin des mécanismes gouvernementaux chargés de la supervision et du contrôle de la qualité des services de vulgarisation et d'appui-conseil fournis par le secteur privé.

Actions clés

- Entreprendre une enquête pour déterminer le type et le nombre d'agriculteurs professionnels, de grandes coopératives et de sociétés agro-industrielles qui souhaiteraient et seraient en mesure d'engager des conseillers privés de vulgarisation ou d'utiliser des services privés de conseils en vulgarisation contre rémunération; plus ces agriculteurs seront nombreux plus cela constituera un argument en faveur de la privatisation de la vulgarisation pour ces groupes spécifiques, et vice versa.
- Entreprendre une enquête pour déterminer s'il existe un réservoir suffisant de prestataires actifs ou potentiels de conseils en vulgarisation et appui-conseil; les professionnels de la vulgarisation en retraite peuvent également être considérés comme des prestataires de service potentiels.
- Engager une étude pour évaluer la volonté et la disponibilité des organisations paysannes, lorsqu'elles existent, à payer les conseils en vulgarisation; plus elles seront nombreuses, plus la privatisation sera possible.
- En supposant que les résultats des enquêtes et de l'étude montrent que le pays remplit les conditions de la privatisation, il y aura lieu d'entreprendre la préparation de règles, réglementations et documents nécessaires, tels que les contrats, taux de rémunération, modes de paiement, négociation et règlement des conflits, une brochure contenant une liste de tous les fournisseurs privés de services de vulgarisation dans la zone (avec leurs qualifications et expériences, leurs secteurs techniques de spécialisation, leurs contacts), le rôle de l'Etat en matière de supervision, du contrôle de qualité, et de gestion des conflits, etc.
- Renforcement des capacités des agriculteurs individuels et de leurs associations, en matière de demandes de services de vulgarisation, tenue de la comptabilité, évaluation de la qualité des conseils de vulgarisation, etc.
- Maintien d'une capacité publique de vulgarisation de taille suffisante pour apporter gratuitement des prestations de vulgarisation aux agriculteurs qui ne sont pas en mesure de payer ou qui ne veulent pas payer les conseils de vulgarisation ou pour ceux qui se trouvent dans des zones isolées.

Directive:

Développer et appliquer les technologies de l'information pour faciliter le travail des agents de vulgarisation

De même que toutes les organisations profitent du développement des différents types de technologies, les organisations de vulgarisation pourraient, elles aussi, bénéficier des nouvelles technologies de l'information. Les bureaux de vulgarisation situés dans des lieux alimentés en électricité pourraient utiliser l'Internet, le courrier électronique et différents moyens audiovisuels sophistiqués dans leur travail quotidien. Sur le terrain, toutefois, les avantages pourraient être limités en raison du fait que la plupart des zones rurales des pays en développement ne disposent ni de l'électricité, ni du téléphone, mise à part les téléphones cellulaires.

Certaines voix se sont élevées demandant que les agents de vulgarisation soient remplacés, dans les villages, par des centres d'information technologique. Cette approche, axée sur la technologie et les moyens techniques n'est pas saine, car les technologies de l'information et de la communication devraient plutôt être utilisées pour concevoir les outils nécessaires aux agents de vulgarisation. On sait bien que dans certains pays, lorsque des recommandations techniques ont été faites par radio, certains agriculteurs ont mal interprété les conseils et ont endommagé leurs récoltes. Cela a été notamment le cas des doses recommandées pour certains engrais chimiques et insecticides. Plus tard, la recherche a montré que ces émissions de radio destinées aux agriculteurs, qui étaient accompagnées par les agents de vulgarisation eux-mêmes à travers, notamment, les clubs d'écoute radiophonique, ont été vraiment bénéfiques.

Actions clés

Il est difficile de préconiser l'application des technologies de l'information à un pays donné, dans la mesure où les conditions diffèrent d'un lieu à l'autre. Toutefois, les actions suivantes peuvent être recommandées de façon générale et elles peuvent être adaptées à des situations particulières. En règle générale, les efforts pour utiliser les technologies de l'information doivent être entrepris dans les lieux qui disposent d'infrastructures et de moyens adaptés. Les autres zones devront, évidemment, attendre.

- Entreprendre une étude, conduite par une équipe comprenant deux spécialistes, l'un en technologies d'information et l'autre en vulgarisation et en formation afin de:
 - identifier les activités de vulgarisation et d'appui-conseil spécifiques pour lesquelles les technologies modernes d'information et de communication peuvent être mises en œuvre de manière réaliste;
 - identifier les zones de travail de vulgarisation du pays qui disposent des infrastructures nécessaires pour installer et utiliser les outils des technologies électroniques;
 - préparer un plan pour concevoir et installer les équipements nécessaires;
 - préparer un plan de formation de l'équipe qui utilisera ces équipements;
 - préparer le calcul des coûts pour l'ensemble de l'opération.

- Des liens interactifs électroniques peuvent être mis en place entre la vulgarisation et les organismes idoines. Le VERCON (Réseau virtuel de communication pour la vulgarisation et la recherche) en est un exemple. Il s'agit d'un outil développé par la FAO pour faciliter les liens opérationnels entre la recherche et la vulgarisation, qui restent insuffisants dans la plupart des pays en développement, en raison notamment des distances et de la faiblesse des moyens conventionnels de communication entre autres.
- Créer des bases de données de vulgarisation pour rassembler des informations sur les prix des différentes matières premières des dernières années, des projections à court terme, les données climatiques des dernières années ainsi que les prévisions météorologiques à court terme, les technologies agricoles dont l'utilité est établie, les adresses postales, électroniques et les contacts téléphoniques avec les spécialistes des thèmes techniques, les vendeurs de produits agricoles, la demande en matière de céréales et de légumes, etc. Cette base de données pourra être utilisée par les agents de vulgarisation dans le cadre de leur travail.
- Préparer des matériels de vulgarisation et de formation attrayants conçus à l'aide d'outils informatiques et de techniques créatives.
- Mettre en place des télécentres dans les zones qui ne sont pas habituellement couvertes par les agents de vulgarisation, en raison de leur isolement ou du manque de personnel en s'assurant de la disponibilité d'un suivi humain régulier.

Directive:

Privilégier le développement de méthodologies et matériels de vulgarisation originaux, adaptés au contexte, participatifs, peu coûteux et respectant la parité homme/femme, plutôt que des méthodologies présentées comme applicables à l'échelle universelle

De manière générale, la plupart des pays en développement ont appliqué pendant des années des méthodologies de vulgarisation descendantes. Le système de vulgarisation "Formation et Visite" (F&V) introduit par la Banque mondiale en 1970, et qui a régi le monde de la vulgarisation dans de nombreux pays pendant plus de deux décennies était également un modèle descendant qui par la suite a été vivement critiqué pour plusieurs raisons. Les Ecoles pratiques d'Agriculture (EPA) sont une autre méthodologie importante et populaire. Les EPA furent d'abord utilisées pour des projets soutenus par la FAO tel que le programme de protection intégrée (PI) aux Philippines et en Indonésie et sont devenues, à ce titre, une méthode appréciée. Les EPA ont été privilégiées par rapport au système F&V en raison de la priorité qu'elles accordent à la participation des apprenants. Mais aucune de ces deux méthodes de vulgarisation n'a été développée à l'échelle locale. Malgré quelques bons résultats, elles ont pâti d'une faiblesse commune, liée au coût excessif de leur généralisation, d'où la remise en question de leur pérennité.

Malheureusement, mise à part quelques rares, mais notables, efforts mis au service de l'expérimentation de nouvelles méthodes de vulgarisation et d'appui-conseil dans le cadre de projets financés par certains bailleurs de fonds bilatéraux européens, on constate, aujourd'hui encore, peu d'empressement à développer une quelconque méthodologie adaptée à une situation particulière dans la mesure où les pays en développement ne semblent pas avoir dépassé les deux principales méthodes de vulgarisation évoquées ci-dessus. Le système actuel F&V n'a plus la faveur des pays qui, pour la plupart, l'ont totalement abandonné ou l'ont modifié au point qu'il ne ressemble pratiquement plus au modèle original. La méthode EPA continue d'être appliquée dans certains pays avec l'appui de certains bailleurs de fonds, malgré les critiques dont a fait l'objet certains de ses aspects. Bien que l'EPA soit une bonne méthode de formation des agriculteurs à des questions techniques comme la PI, il est à craindre que le soutien énergétique apporté par ses promoteurs pour en faire une méthodologie applicable à l'échelle universelle, comme ce fût le cas du système F&V, ne connaisse le même sort que ce dernier. Pourtant de bonnes raisons existent pour développer des méthodologies particulièrement adaptées au contexte.

Chercher à appliquer universellement une méthodologie unique de vulgarisation n'est ni logique ni techniquement pertinent. L'expérience et les observations de terrain sur des années et dans de nombreux pays nous montrent, en effet, qu'une méthodologie unique de vulgarisation, toute pertinente soit-elle dans certains contextes, ne peut pas être adaptée à toutes les situations, bien que certains bailleurs de fonds insistent sur la généralisation de son application. Lorsque l'on parle de "situation", on évoque une série de facteurs tels que: la population et ses caractéristiques; les pratiques agricoles; la géographie du terrain; le climat; la densité de la population; le type et la diversité des fournisseurs de services de vulgarisation et d'appui-conseil; l'environnement politique; les institutions; les infrastructures; les coutumes locales; et encore bien d'autres facteurs qu'il faut prendre en

compte pour élaborer une méthodologie de vulgarisation appropriée. Ainsi, un pays comme le Népal, constitué de plaines, de hautes montagnes, de zones irriguées et de zones pluviales pourrait légitimement adopter plusieurs méthodologies de vulgarisation à la fois afin de s'adapter aux différentes conditions physiques de son territoire. En fait, si le système de vulgarisation F&V qui a été appliqué à l'ensemble du Népal dans le cadre de projets financés par la Banque mondiale, a très bien fonctionné dans les plaines irriguées qui bénéficiaient de technologies améliorées en matière de culture du riz et de blé, ainsi qu'une bonne infrastructure pour assurer les déplacements des agents de vulgarisation, il a été peu satisfaisant dans les régions pluviales de l'Est où la technologie disponible était totalement inadéquate, et s'est soldé par un véritable échec dans les zones montagneuses où la mobilité des agriculteurs et des agents de vulgarisation est extrêmement limitée en raison d'un terrain hostile et de conditions climatiques extrêmes. Il en va de même pour les méthodes de vulgarisation, qui seront différentes pour les populations agricoles insulaires ou pour celles qui vivent dans un environnement désertique. Le type d'agriculteurs devra aussi être pris en compte pour concevoir la méthodologie de vulgarisation appropriée, selon qu'il s'agisse d'agriculteurs de subsistance, d'agriculteurs professionnels, d'hommes, de femmes, de personnes handicapées, atteintes du virus du SIDA, etc.

Actions clés

- Constitution d'une petite équipe d'agents de vulgarisation expérimentés sur le terrain afin d'entreprendre l'élaboration de méthodologies de vulgarisation originales et adaptées au contexte, à travers des tâches suivantes:
 - En échange étroit avec les agriculteurs et agricultrices, identification de diverses méthodes éducatives non formelles, traditionnelles, modernes, gratuites ou peu coûteuses, pour traiter des thèmes et des compétences techniques et non-techniques nécessaires dans les zones rurales des différentes régions du pays - y compris les méthodes utilisées depuis des siècles et transmises de génération en génération - bien adaptées aux apprenants illettrés et qui n'utilisent pas les critères de l'éducation formelle, mais cherchent plutôt à conduire l'apprenant vers des expériences pratiques en vraie grandeur.
 - Tenir compte des facteurs propres à chaque contexte (population et leurs caractéristiques, leurs pratiques agricoles, géographie du terrain, climat, densité de population, type et diversité des prestataires de services de vulgarisation, environnement politique, infrastructures, culture et coutumes locales), application des principes de la participation des clients, respect de la parité hommes/femmes, élaboration pyramidale des programmes et des prises de décisions et approche-client des méthodes d'éducation non formelles identifiées.
 - Reformulation des diverses méthodes d'éducation non formelles identifiées sous la forme de méthodologies de vulgarisation bien structurées et préparation de matériels audiovisuels susceptibles de renforcer l'apprentissage.

- Expérimentation sur le terrain des méthodologies de vulgarisation et des matériels audiovisuels, sur plusieurs mois, en y associant les agriculteurs et agricultrices de diverses catégories, dans différentes situations, puis évaluer dans quelle mesure les agriculteurs ayant bénéficié de la formation exploitent leurs nouvelles connaissances et compétences dans leur vie quotidienne.
- Attribution d'une appellation locale pertinente à chaque méthodologie de vulgarisation choisie.
- Définition de critères simples, basés sur la culture locale, pour l'organisation de différents groupes d'agriculteurs, en fonction de leurs activités et de leurs différentes localisations, conformément au principe de parité hommes/femmes, afin de satisfaire leurs besoins d'apprentissage en appliquant les méthodologies les plus adaptées à chacun des contextes rencontrés.
- Préparation à l'intention des différentes catégories d'agriculteurs d'un manuel à l'usage des agents de vulgarisation dans différentes situations exposant les diverses méthodologies de vulgarisation et matériels audiovisuels adaptés à des contextes particuliers.
- Préparation d'un plan de formation assorti d'un calendrier de mise en œuvre pour la formation des agents aux méthodologies de vulgarisation dans des situations de vie réelle et adapter ces méthodologies aux situations spécifiques rencontrées.

Directive:

Orienter les agents de vulgarisation vers les enjeux mondiaux majeurs liés à la sécurité alimentaire susceptibles d'affecter les conditions de vie des populations rurales.

Jusqu'ici, aucun pays en développement n'a ressenti le besoin d'assurer la formation de ses agriculteurs et agricultrices aux questions soulevées par la mondialisation, la libéralisation des marchés, le génie génétique et les biotechnologies, qui pourtant, tôt ou tard, devraient affecter leurs communautés rurales. Cela s'explique par le sentiment général selon lequel ces évolutions mondiales ne concernent pas directement les agriculteurs qui, de toute manière, ne sont pas à leur portée, car trop sophistiquées. Cette opinion a peut-être un sens aujourd'hui, mais pas pour longtemps car ces évolutions vont, un jour ou l'autre, avoir des effets sur les conditions de la vie rurale. Ce n'est qu'une question de temps.

Par exemple, l'adhésion récente de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) l'a contrainte à une révision importante de ses politiques et procédures nationales de production agricole, de transformation, de stockage, de commercialisation, d'exportation et de contrôle de la qualité. En conséquence, le système national de vulgarisation chinois doit être révisé lui aussi et se doter des connaissances et compétences nouvelles nécessaires à la formation des agriculteurs aux conséquences et perspectives liées à l'adhésion du pays à l'OMC.

Les agriculteurs seront également confrontés à la question des subventions agricoles dans le cadre de la libéralisation des marchés. En réalité, c'est déjà le cas. Les petits exploitants agricoles du Mali, par exemple, qui cultivent le coton depuis des années, rencontrent de graves problèmes car ils ne sont pas en mesure de s'aligner sur les très faibles prix du coton importé que des agriculteurs étrangers sont en mesure de produire grâce aux importantes subventions que leur versent leurs gouvernements respectifs.

Les aspects environnementaux des technologies agricoles n'ont pas fait, jusqu'ici, l'objet d'une attention particulière de la part des chercheurs et des agents de vulgarisation dans les pays les moins avancés. Le mandat de la plupart des services nationaux de vulgarisation reste très restreint, limité même aux transferts de technologies agricoles. Tant que les nouvelles technologies seront susceptibles d'augmenter les rendements, les agents de vulgarisation assureront résolument leur promotion, sans aucune indulgence pour l'environnement. Au cours des années 1960, la plupart des crédits alloués à la Révolution verte, ont été consacrés - au-delà des supports de vulgarisation - à la reproduction et à la culture de variétés à haut rendement, à une irrigation intensive et à l'utilisation d'engrais et de pesticides à fortes doses. Toutefois, cette recette pour obtenir des rendements élevés est actuellement en butte à de nombreuses critiques, en raison de ses effets négatifs sur l'environnement et les ressources naturelles. C'est la raison pour laquelle des technologies alternatives, comme la PI ont été bien accueillies.

La croissance rapide de la population doit également être sérieusement prise en compte, dans la mesure où elle annule tout accroissement des rendements. Entre 1970 et 1995, par exemple, malgré la baisse de la fécondité dans la plupart des régions du monde, la population d'Asie a augmenté de 60%, soit de plus d'un milliard de personnes. Malgré

l'évidence d'une relation étroite entre population, production agricole et sécurité alimentaire, peu de services de vulgarisation n'ont consacré d'efforts particuliers à la formation des agriculteurs à cet important aspect.

Même si cela peut sembler encore prématuré aujourd'hui, le temps viendra où les agriculteurs demanderont aux agents de vulgarisation d'aborder la question des biotechnologies et de l'ingénierie génétique. Les services de vulgarisation devraient donc d'ores et déjà commencer à élaborer des programmes de renforcement des capacités institutionnelles et des matériels de formation simples pour apporter aux agriculteurs les réponses et les connaissances dont ils ont besoin sur ces sujets.

Actions clés

- A court terme, élaborer de courts programmes de sensibilisation et de formation à l'intention des agents de vulgarisation de tous niveaux sur la libéralisation des marchés, les liens dans le circuit de production de la ferme au marché, la qualité de la production, les marchés des produits d'exportation ainsi que la mise à disposition aux producteurs de différents types de supports de vulgarisation sur les questions de durabilité de l'environnement, de gestion des ressources naturelles, de cultures génétiquement modifiées et d'agriculture biologique.
- Développer et utiliser des méthodologies de vulgarisation de type APEX (Agriculture, Population, Environnement et Vulgarisation), approche mise au point par la FAO et qui intègre les messages éducatifs relatifs à la population et à l'environnement dans les programmes de vulgarisation agricole en cours d'application, après avoir apporté la formation nécessaire aux acteurs concernés.
- A long terme, actualiser les divers aspects de l'apprentissage en s'inspirant des étapes décrites dans la directive "Fournir une formation initiale en vulgarisation agricole en harmonie avec la modernisation du système national de vulgarisation".

Directive:

Encourager les services de vulgarisation à responsabiliser les agriculteurs afin qu'ils s'organisent en associations dotées d'un statut légal, qui pourraient constituer ainsi un puissant groupe de pression tant pour défendre leurs intérêts que pour soutenir la vulgarisation

La tendance à transformer l'agriculture en entreprises agricoles ou commerciales se développe partout dans le monde. Sur un plan économique, le maintien de l'agriculture de subsistance est de plus en plus remis en question. Dans de nombreux pays en développement, l'agriculture a été abandonnée aux anciens car les nouvelles générations ne voient pas d'avenir dans ce métier. D'autres évolutions, mondiales, comme celles qui ont déjà été mentionnées dans ce document, montrent que les agriculteurs ne peuvent plus vivre seulement de leurs revenus agricoles, mais qu'ils doivent désormais chercher à diversifier leurs sources de revenus.

Si les agriculteurs continuent à travailler de manière individuelle plutôt que de manière collective, il ne fait aucun doute qu'ils ne seront pas capables de faire fonctionner leurs petites exploitations comme des entreprises agricoles ou commerciales, ni se constituer en un groupe de pression influent pour défendre leurs intérêts. Pour y parvenir, ils doivent d'abord s'organiser en petits groupes informels, puis en groupes d'intérêts particuliers, et enfin en groupes plus importants qui devront se constituer en entités juridiquement reconnues par le gouvernement.

Un puissant groupe de pression d'agriculteurs ne se contentera pas d'agir pour défendre les droits de ses membres, mais également pour réclamer au gouvernement des services de vulgarisation plus efficaces, notamment dans les pays où la décentralisation et la déconcentration ont été mises en place, assurant ainsi davantage de ressources budgétaires et humaines à la disposition des services de vulgarisation. Les regroupements d'agriculteurs faciliteront aussi l'application d'approches de vulgarisation participatives. En résumé, tous ces avantages accéléreront le processus de développement agricole et rural.

Actions clés

- Organiser des stages de formation de remise à niveau à l'intention des agents de vulgarisation afin d'organiser les agriculteurs et les agricultrices en groupes d'intérêts particuliers.
- Inciter les services de vulgarisation à encourager les agriculteurs à s'organiser en groupes d'intérêts et en associations et à les enregistrer pour bénéficier d'un statut juridique.
- Apporter aux associations d'agriculteurs la formation nécessaire pour qu'elles disposent des connaissances et compétences nécessaires en vue de formuler des demandes de services spécifiques (tels que des conseils en vulgarisation à des organismes publics et privés et pouvoir en évaluer leur qualité, pour réclamer des crédits, des intrants agricoles, pour traiter des questions commerciales, etc.) et en vue également de transformer leurs exploitations en entreprises agricoles et commerciales.

Directive:

Encourager l'élaboration pyramidale de programmes de vulgarisation et émanant de la base par les agriculteurs afin d'orienter la vulgarisation vers la demande, tout en préservant sa capacité d'offre, s'agissant notamment de promouvoir les règles de bonnes conduites collectives comme la préservation des ressources naturelles et la protection de l'environnement.

Les agriculteurs et agricultrices doivent être encouragés à se constituer en groupes et à préparer des plans de demande de prestations de services de vulgarisation et d'appui-conseil avec l'aide d'agents de vulgarisation. Ces services pourraient être entièrement pris en charge par des services publics de vulgarisation, par le secteur privé ou par une combinaison d'organismes publics et privés. Toutefois, une approche de la vulgarisation agricole basée uniquement sur la demande n'apporterait pas de réponses utiles, s'agissant notamment de la promotion des bonnes conduites publiques, car les agriculteurs pourraient estimer que ces services ne sont pas prioritaires. En fait, les agriculteurs ne sont pas, en général, conscients ou prêtent peu d'attention aux règles de bonnes conduites collectives telles que la préservation des ressources naturelles ou la protection de l'environnement. A cet égard, il convient donc que l'approche gouvernementale pour la promotion de ces biens communs reste verticale et basée sur l'offre dans l'intérêt du développement durable.

Les pâturages collectifs constituent un exemple de bien public commun qui sont utilisés par de nombreuses populations rurales pour faire paître leurs troupeaux - sans que personne n'a en charge l'entretien et le renouvellement de la fertilité de ces pâturages. Lorsqu'une pâture excessive appauvrit le pâturage, les éleveurs se déplacent tout simplement vers d'autres pâturages fertiles. Le gouvernement devrait envisager l'introduction de certaines législations respectueuses de l'usage des pâturages afin que le renouvellement de la fertilité de ces zones de pâturage soit assuré de manière collective avec la participation de l'ensemble de ses utilisateurs. L'entretien des pâturages devrait constituer une partie essentielle de tout programme de vulgarisation dans la zone.

Actions clés

- Formation des agents de vulgarisation pour leur permettre de jouer le rôle de facilitateurs lors de leurs interventions auprès des groupements d'agriculteurs dans la préparation de demandes de prestations de services de vulgarisation et d'appui-conseil, en prévoyant notamment un soutien spécifique des spécialistes des thèmes techniques pour gérer les questions techniques complexes.
- Formation des responsables des communautés rurales à la planification pyramidale émanant de la base, et à la préparation de demandes de prestations de services de vulgarisation et d'appui-conseil accompagnées des agents de vulgarisation.
- Intégration des demandes de prestations de services de vulgarisation proposés par plusieurs groupes d'agriculteurs dans les plans villageois, ainsi que les demandes

formulées par plusieurs villages, en plans inter-villageois de demandes de prestations de services de vulgarisation et d'appui-conseil.

- Intégration de l'ensemble des demandes de prestations de services dans les projets gouvernementaux de développement à l'échelon des districts pour s'assurer que les instructions gouvernementales en matière d'utilisation des biens communs soient bien incluses dans le programme de vulgarisation du district.
- Fourniture des services de vulgarisation et d'appui-conseil par les services publics de vulgarisation du gouvernement ou par des organismes de vulgarisation non-publics sur la base de contrats de sous-traitance et sur la base d'offres de prestations de services.
- Suivi de la fourniture des services en matière de calendrier, de qualité et d'étude d'impact, organisé conjointement par les groupes d'agriculteurs et les agents de vulgarisation avec l'aide des spécialistes thématiques.

Directive:

Si la fonction de vulgarisation doit être réalisée avec un nombre relativement réduit d'agents de vulgarisation, adopter des stratégies appropriées pour obtenir les meilleurs résultats possibles

Dans plusieurs pays en développement, les programmes d'ajustement structurel ont contraint les Etats à procéder à d'importantes réductions d'effectifs dans les services publics de vulgarisation. Certains de ces services ont fait l'objet de critiques parce qu'ils disposaient d'importantes ressources humaines et restaient malgré tout inefficaces. Il est clair qu'on ne peut pas se reposer sur une seule et unique formule pour procéder au calcul du nombre idéal d'agents de vulgarisation, car il pourrait être très différent d'un lieu à l'autre en fonction de nombreux facteurs comme la géographie du terrain, la densité de la population agricole, les infrastructures, les moyens de transport, la disponibilité de médias électroniques, et d'autres facteurs encore. L'ancien concept de couverture d'un nombre donné de familles agricoles par agent de vulgarisation doit aujourd'hui être corrigé, dans la mesure où les nouvelles technologies de l'information proposent aujourd'hui aux organisations de vulgarisation agricole de nouveaux moyens de contacter les agriculteurs et les autres acteurs concernés.

Actions clés

Chacune des approches mentionnées ci-après, ou leur combinaison, aidera à surmonter les pénuries de personnel en fournissant des services de vulgarisation et d'appui-conseil. Certaines de ces approches ont été développées dans d'autres parties de ce document:

- Si le financement n'est pas une contrainte importante, opter pour l'externalisation.
- Utiliser les outils des nouvelles technologies de l'information et les médias, adjoindre d'un appui humain adéquat.
- Analyser et redéfinir les profils de poste des différentes catégories de personnel et fusionner les postes chevauchants ou qui présentent des profils très voisins.
- En suivant des modalités inspirées par le "pluralisme", répartir la fourniture des prestations de vulgarisation et d'appui-conseil entre les acteurs publics, non-publics et ceux de la société civile - telles que les ONG - en s'assurant que la qualité des prestations fera l'objet d'un contrôle.
- Privilégier le recrutement d'agents en contrats à durée limitée ou sur la base de services effectifs, plutôt que le recrutement à des postes permanents.
- Identifier les agriculteurs innovants et ceux qui pourraient assurer des fonctions d'animateurs de vulgarisation, en collaboration avec les agents de vulgarisation.
- Déplacer l'essentiel des agents de vulgarisation de l'échelon de la province, à l'échelon municipal et à l'échelon du village pour réduire le personnel au niveau central - si le pays n'a pas pris de mesures de déconcentration - et à l'échelle de la province si la

décentralisation est en cours de réalisation, en limitant le personnel d'encadrement à un petit secrétariat.

- Traiter séparément la fonction de fourniture de vulgarisation de la fonction de financement de la vulgarisation.
- Adopter une approche de vulgarisation de groupes pour éliminer, autant que possible, les contacts individuels avec les agriculteurs.

Directive:

Consolider des liens opérationnels entre la vulgarisation, la recherche et d'autres importantes institutions concernées.

La vulgarisation est un service conçu au bénéfice des agriculteurs, doté d'un mandat traditionnel de transfert de technologies agricoles améliorées, désormais élargi à l'ensemble des questions relatives au développement agricole et rural durable. Les liens opérationnels les plus importants, qui ont été conférés à la vulgarisation depuis son introduction formelle dans les pays en développement, sont ceux établis avec la recherche. Ce lien est en effet essentiel car les instituts de recherche agricole constituent la principale source de technologies améliorées pour les organisations de vulgarisation. Il est malheureux à dire que ce lien particulier a été notoirement et constamment insuffisant, bien qu'il constitue depuis des années la préoccupation essentielle des professionnels, autant sur le plan académique que sur le plan pratique.

Plusieurs stratégies ont été expérimentées pour améliorer la coordination entre recherche et vulgarisation au cours des cinq dernières décennies. Quelques unes ont été mentionnées précédemment:

Une première stratégie adoptée par certains pays a consisté à placer les deux disciplines sous la même administration. Les intentions étaient louables, mais malheureusement, quels que soient les pays en développement ayant opté pour cette voie, la vulgarisation a toujours été nettement dominée et affaiblie par la recherche. La recherche récupère le plus souvent la plus grande partie du budget alloué. Même dans les projets financés par les principaux bailleurs de fonds, on observe généralement qu'un pourcentage très important de bourses à l'étranger est accaparé par la recherche, bien que le projet insiste sur la nécessité d'une répartition équitable des bourses entre vulgarisation et recherche.

Dans certains pays, une autre stratégie pour rapprocher recherche et vulgarisation a consisté à créer de petites unités de vulgarisation au sein des instituts de recherche. Ces unités ne sont toutefois pas allées au-delà de la distribution de brochures et de plaquettes sur la recherche entreprise par ces instituts, ces brochures n'étant en fait que du matériel de promotion de l'institut et de valorisation de ses chercheurs. Dans certains cas exceptionnels, toutefois, ces unités ont engagé de véritables efforts de diffusion de la recherche. Le seul spécialiste de la vulgarisation affecté à cette unité (dans certains cas un spécialiste des médias) se trouvait généralement en situation d'isolement par rapport à ses collègues, et ne disposait pratiquement d'aucune chance d'évolution professionnelle ou de promotion parmi l'ensemble des chercheurs. Cette stratégie n'a pas fonctionné.

Une autre stratégie encore a été initiée par les projets financés par la Banque mondiale, qui appliquaient le modèle de vulgarisation "Formation et Visites" (F&V). Elle consistait à programmer une série de réunions obligatoires entre les chercheurs et les agents de vulgarisation. Ces réunions devaient se tenir avant le démarrage de la saison des cultures et avaient pour but de discuter des problèmes susceptibles de se produire sur le terrain, d'identifier les messages-clés à transmettre aux "agriculteurs de contact" par le biais des agents de vulgarisation de terrain et d'aborder d'autres questions relatives à l'approche de la saison des cultures. Ce mode de fonctionnement s'est avéré utile en fournissant une

plate-forme productive aux spécialistes de la recherche et de la vulgarisation pour discuter des problèmes des agriculteurs. Toutefois et malgré leur utilité, ces réunions, comme l'ensemble de l'approche "F & V", ne se sont pas avérées pérennes et ont disparu au terme des projets qui les soutenaient.

Un mécanisme de coordination recherche/vulgarisation très prometteur a été mis au point au cours des dernières années, en Indonésie, par le projet Applied Research Management II, financé par la Banque mondiale. Le projet a mis en place plusieurs instituts d'évaluation des technologies agricoles dans différentes provinces. Les équipes de ces instituts sont constituées à la fois de spécialistes de la recherche et de la vulgarisation, recrutés à la suite du démantèlement de douzaines de petites stations de recherche et de centres d'information sur la vulgarisation. Toute l'équipe fait l'objet d'un même profil de poste et des mêmes avantages, en terme d'emploi, fixés par un décret ministériel. Les instituts peuvent être indifféremment dirigés par un chercheur ou par un vulgarisateur chevronnés. C'est sur le terrain que ces instituts expérimentent des technologies qui ont été mises au point par les instituts centraux de recherche en collaboration avec les agriculteurs, d'abord sur des parcelles de 50 hectares. Ensuite, à l'issue de l'expérimentation, si ces technologies s'avèrent prometteuses, elles font l'objet d'un nouveau test sur des parcelles de 500 hectares, sur la base d'un partage des coûts avec les agriculteurs et en association avec les responsables de la vulgarisation à l'échelon du district. Si les technologies continuent à donner de bons résultats, les services de vulgarisation procèdent alors à leur généralisation. Ces instituts ne collaborent pas seulement avec les instituts publics de recherche, mais aussi avec les centres de recherche des universités ou avec des sociétés privées dans le cadre des modalités des "subventions de recherche par voie de concours". Ce modèle est, jusqu'ici, le meilleur exemple d'une véritable collaboration entre la recherche et la vulgarisation, qui, non seulement travaillent main dans la main, mais s'assurent de la participation pleine et entière des agriculteurs, des services de vulgarisation et des autres acteurs concernés.

Plus récemment, les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont permis de faire progresser les efforts entrepris pour rapprocher la vulgarisation et la recherche, par la mise en place de liens virtuels entre les organismes concernés.

Actions clés

- Ne pas retomber dans les modes d'organisation passés consistant à placer la recherche et la vulgarisation sous la même administration, car cela n'a conduit qu'à l'affaiblissement de la vulgarisation. A l'inverse, on pourra laisser la recherche et la vulgarisation sous la tutelle d'administrations séparées, à condition de prendre les mesures suivantes pour coordonner les deux disciplines:
 - Affecter des chercheurs à des postes de spécialistes thématiques à l'échelon des districts, afin d'assurer le suivi technique des agents de vulgarisation. Si la recherche n'a pas été décentralisée, ces affectations pourraient être d'une durée d'environ trois ans, au cours desquelles les chercheurs (spécialistes thématiques) travailleraient sous la supervision générale du responsable de la vulgarisation à l'échelle du district. Chaque chercheur devra consacrer environ 30% de son temps à son institution de tutelle et 70% de son temps au soutien des activités de vulgarisation sur le terrain.

Le lien entre ces chercheurs et leurs administrations de tutelle est très important, car non seulement il permettra aux chercheurs de maintenir un contact technique, mais il permettra également de prendre en compte leur ancienneté et de ne pas compromettre leurs chances de promotion dans leurs organismes respectifs. Lorsqu'ils rejoindront leurs organismes d'origine, ces chercheurs seront considérés comme des personnes-ressources en raison de l'excellence de leur expérience de terrain et des échanges professionnels qu'ils ont pu avoir avec leurs collègues. Un système de rotation permettra de remplacer les chercheurs ayant achevé leur contrat par de nouveaux chercheurs. Comme la plupart des chercheurs ne souhaitent pas d'affectation à l'échelon du district, une prime spéciale de terrain pourrait leur être attribuée pour ces postes afin de les motiver.

- Initier un processus afin d'élaborer un programme de recherche par le biais de consultations entre chercheurs, agents de vulgarisation et agriculteurs dans le but de privilégier les problèmes de terrain.
- Mobiliser les technologies modernes d'information et de communication et instaurer des liens interactifs virtuels entre les instituts de recherche et de vulgarisation.
- Veiller à ce qu'il n'y ait pas de distorsion dans l'affectation des fonds opérationnels, établir un cahier des charges, respecter la parité hommes/femmes, prévoir des opportunités d'évolution de carrière pour les deux disciplines.

V. Cadre normatif pour l'analyse et la réforme de la vulgarisation (CNARV)

CONTEXTE

Certains aspects de la vulgarisation agricole ne nécessitent pas d'investigations supplémentaires. Tout d'abord, la plupart des systèmes publics de vulgarisation dans les pays en développement ont montré qu'ils étaient coûteux et moins efficaces que prévu lors de leur mise en place pour plusieurs raisons bien connues. Ensuite, la vulgarisation a été soumise, au cours des dix dernières années, à des réformes drastiques et non testées qui, dans la plupart des cas, s'apparenteraient plutôt à des "expérimentations". Dans de nombreux cas, les solutions alternatives hâtivement mises en place ont provoqué plus de dommages qu'elles n'ont créé d'avantages. Dans certaines régions du monde et notamment en Amérique latine, on s'est petit à petit rendu compte, avec une certaine amertume, que la plupart de ces expérimentations avaient échoué, et qu'avec la disparition des services publics de vulgarisation, intervenue il y a déjà quelques années, les agriculteurs se trouvent livrés à eux-mêmes, sans interlocuteur pour répondre à leurs besoins de connaissances, d'informations, de compétences ainsi qu'à leurs besoins d'institutions. Il est d'ailleurs assez surprenant que certaines de ces expérimentations se poursuivent encore dans certains pays où les bailleurs de fonds exercent une pression, certes compréhensible, sur les gouvernements afin qu'ils prennent des mesures en matière de réforme de la vulgarisation. Mais la pression sur les Etats, sans alternative viable pour la vulgarisation, a malheureusement débouché sur une nouvelle dévalorisation des services de vulgarisation. L'importance de la vulgarisation est toutefois à nouveau reconnue, compte tenu des récentes évolutions mondiales. La plupart des gouvernements des pays en développement sont désormais disposés à réformer leurs systèmes de vulgarisation et préféreraient le faire le plus tôt possible.

Alors que d'importantes ressources ont été consacrées aux expérimentations entreprises en matière de réforme, le résultat positif est les nombreuses et utiles leçons qui ont pu être tirées de cet exercice. De nombreux pays, qui ont mis en œuvre quelques unes de ces importantes mesures de réforme, il y a des années, ont été confrontés à toutes sortes d'embûches et de pièges, parce qu'ils ne les ont pas suffisamment expérimentées sur le terrain pour être en mesure de les valider. Pendant plusieurs années, ils ont ainsi "appris sur le tas". Le retour d'expérience de ces pays "pionniers" devrait être attentivement examiné par les pays qui s'engagent aujourd'hui dans les mêmes réformes et qui veulent éviter les pièges dont ils se passeraient bien.

Un cadre normatif, comme celui que ce document propose, était indispensable pour analyser les systèmes nationaux de vulgarisation afin d'évaluer l'application des principes et interventions de la réforme et déterminer comment ils pourraient être appliqués de façon réaliste à l'ensemble des aspects pertinents de tout système de vulgarisation. Pour

certaines mesures, ces éléments constituent, en fait, les conditions préalables à l'introduction des réformes. La principale hypothèse logique qui sous-tend ce cadre normatif repose sur l'idée suivante: alors que les principes et interventions de la réforme ne changent pas, les situations rencontrées au sein d'un pays et entre plusieurs pays sont différentes les unes des autres, en conséquence de quoi, l'application des principes et interventions devra être modulée en fonction des différents contextes rencontrés.

FONDEMENTS ET OBJET DU CNARV

Ce cadre a été élaboré dans un but unique: réviser les systèmes actuels de vulgarisation rurale et agricole dans les pays en développement, en se fondant sur les nombreux principes normatifs, interventions et le retour d'expérience de la mise en œuvre de la vulgarisation un peu partout dans le monde. L'application totale ou partielle de ces principes et interventions aux différents aspects d'un système de vulgarisation, dans le contexte d'une situation nationale donnée, a montré des résultats prometteurs. Ces principes normatifs et interventions valent pour toutes les régions, mais leur application doit être réalisée en fonction du "contexte situationnel" (CS), ce qui suppose la prise en compte des conditions politique, institutionnelle, économique, culturelle, sociale, religieuse, agricole, géographique et technologique qui prévalent dans le pays, ainsi que l'existence ou non d'infrastructures. Ces considérations sont nécessaires pour appliquer de façon réaliste les principes et interventions, sans toutefois faire trop de concessions et de compromis.

Le CNARV qui a été élaboré par l'auteur de ce document, a été utilisé en 2005, pour mener des études sur la gestion de la vulgarisation dans plusieurs pays d'Amérique centrale et au Burkina Faso. Il aidera à réaliser une révision minutieuse des systèmes de vulgarisation rurale et agricole existants selon les objectifs suivants:

- Détermination du niveau d'application de ces principes et interventions aux différents aspects des systèmes de vulgarisation pour mettre en œuvre la réforme avec succès;
- Identification des écarts partiels ou totaux dans l'application des principes et interventions;
- En se basant sur l'examen et l'analyse du CS, recommander des options réalistes, pratiques, viables et peu onéreuses pour l'application de l'ensemble ou d'une partie des principes et interventions aux différents aspects de la vulgarisation.

Le CNARV est par nature optimiste, prévisionnel et tourné vers l'action. A ce titre, il n'est pas conçu pour mener des études approfondies sur les systèmes traditionnels de vulgarisation et sur les échecs de certaines expérimentations pour identifier leurs faiblesses et les raisons de ces échecs. La littérature sur ce sujet existe déjà. Il n'est pas question, une fois de plus, de répéter les mêmes conclusions, déjà établies, connues et largement publiées, mais de chercher plutôt à renforcer les efforts positifs entrepris dans ce domaine. En outre, de nombreux pays cherchent déjà à appliquer la plupart de ces principes et interventions à leurs systèmes ou services de vulgarisation. L'objectif du CNARV est d'encourager et de renforcer leurs efforts.

Le CNARV ne saurait toutefois être considéré comme un produit fini. En effet, au fur et à mesure de la poursuite du processus de réforme de la vulgarisation et du retour d'expérience, le CNARV s'enrichit de ces mises à jour périodiques, pour le bénéfice optimal de ses utilisateurs. C'est un outil en évolution permanente.

L'ESSENTIEL DE LA VULGARISATION

- La vulgarisation est une fonction qui peut être mise en oeuvre par toute personne ou toute institution publique ou privée, techniquement qualifiée sur le thème à vulgariser. Le point de vue selon lequel la vulgarisation serait paralysée parce que la plupart des systèmes publics de vulgarisation ne fonctionnent plus efficacement manque, au mieux, d'une vision perspicace.
- La vulgarisation est un processus de formation continue des producteurs agricoles, hommes et femmes, qui peuvent ou non avoir bénéficié d'une éducation formelle préalable mais qui disposent, dans la plupart des cas, d'années d'expérience en matière de prises de décision dans le cadre de leur vie quotidienne. Partout dans le monde les agriculteurs savent immédiatement reconnaître ce qui leur est bénéfique.
- Tout conseil ou technologie recommandé aux agriculteurs par les agents de vulgarisation ont peu de chance d'être largement adoptés si les éléments ou conditions préalables à leur exécution ne sont pas disponibles en temps utile, ou trop coûteux, ou trop complexes à mettre en oeuvre, ou trop risqués par rapport aux ressources limitées des agriculteurs. C'est d'ailleurs en raison du faible taux d'adoption de ces technologies que les agriculteurs pauvres sont injustement accusés de résister aux changements.
- La vulgarisation peut être improductive ou inefficace, si elle intervient seule, isolée des acteurs et des structures du "circuit de production de la ferme au marché" (CPFM).
- L'objectif général de la vulgarisation dans les pays en développement consiste à satisfaire les besoins en connaissances et en compétences techniques (CPFM) de toutes les catégories d'agriculteurs afin de les aider à faire fonctionner plus efficacement leurs exploitations et à devenir de bon citoyens pour améliorer leur qualité de vie.
- La vulgarisation peut revêtir diverses formes organisationnelles, faire appel à divers types d'expertise humaine, adopter différentes méthodes et stratégies d'approche méthodologique en fonction du CS qui sera différent d'un lieu à un autre. En conséquence, dépendre d'une structure organisationnelle, d'une expertise humaine, d'une méthodologie ou stratégie d'approche unique n'est pas forcément la meilleure option et pourrait même s'avérer contre-productif, même si ce système a fait ses preuves ailleurs.

LES PRINCIPES ET INTERVENTIONS DE LA VULGARISATION ET LEUR MISE EN ŒUVRE

Principes et interventions de la vulgarisation	Aspects des systèmes de vulgarisation auxquels des principes ou interventions spécifiques doivent être appliqués
Participation	Elaboration émanant de la base des programmes de vulgarisation; formulation d'une politique nationale de vulgarisation; amélioration de la structure organisationnelle de vulgarisation pour une meilleure efficacité; organisation des agriculteurs en groupes pour renforcer leur influence et approche d'une vulgarisation de groupe; développement de méthodologies de formation des équipes de vulgarisation et des agriculteurs; élaboration de matériels de formation et de vulgarisation tenant compte de la parité hommes/femmes, de l'âge, de la culture et de la religion; suivi et évaluation des activités de vulgarisation et d'appui-conseil; évaluation de l'impact économique et social des interventions de vulgarisation et d'appui-conseil; exploitation des méthodes et moyens de communication locaux, des médias et des nouvelles technologies de l'information; préparation du programme de recherche par les chercheurs; approches et méthodologies de vulgarisation originales et développées au "contexte situationnel" (CS) donné; mise en place de liens dans le circuit de production de la ferme au marché. .
Parité homme/femme	Tous les aspects mentionnés dans le paragraphe "Participation" ci-dessus.
Approche-client	Identification des catégories d'agriculteurs dont les besoins de vulgarisation et d'appui-conseil doivent faire l'objet d'une approche "sur mesure", en terme de stratégie, de méthodologie et de matériels de vulgarisation (par exemple les agriculteurs de subsistance, les agriculteurs vivant dans des zones affectées par le VIH/SIDA, les agriculteurs de montagne, les agricultures des régions désertiques, les agriculteurs insulaires, les agriculteurs atteint d'un handicap physique, les agricultrices, les agriculteurs à temps partiel, les jeunes ruraux, les agriculteurs constitués en groupes d'intérêts, les ruraux pauvres et sans terre, etc.): élaboration des programmes de vulgarisation émanant de la base.
Approche à la demande	Elaboration des programmes de vulgarisation émanant de la base; accords de partage des coûts entre les agriculteurs et la vulgarisation; organisation de groupes d'intérêt particuliers dans les villages; renforcement de la capacité des agriculteurs à formuler des demandes de prestations de services de vulgarisation et d'appui-conseil; mise en place de liens dans le circuit de production de la ferme au marché; évaluation des prestations de vulgarisation; responsabilité des fournisseurs de services de vulgarisation et d'appui-conseil; contrôle de la qualité des services de vulgarisation et d'appui-conseil à l'égard des agriculteurs; évaluation de l'impact des interventions de vulgarisation; rôle du gouvernement dans la gestion de questions techniques d'intérêt public telle que la protection de l'environnement et des ressources naturelles.

Pluralisme	Elaboration de programmes de vulgarisation à la demande; inventaire de fournisseurs de services de vulgarisation et d'appui-conseil publics et privés expérimentés et bien disposés, notamment les organisations paysannes, les organisations communautaires et les ONG. Séparation entre le financement de la vulgarisation et la fourniture de services de vulgarisation; rôle actif de l'Etat en faveur de la coordination des fournisseurs de services de vulgarisation, contrôle de la qualité des services de vulgarisation, renforcement des capacités des fournisseurs non-publics de services de vulgarisation et d'appui-conseil et évaluation de l'impact des services fournis; formulation d'une politique nationale pluraliste de vulgarisation et d'appui-conseil; combinaison de diverses méthodes et outils de communication; élaboration de différentes méthodologies de vulgarisation adaptées à des objectifs et à des situations particulières.
Privatisation	Organisation des agriculteurs en groupes d'influence. Elaboration du programme de vulgarisation de la base; vérification du type et du nombre d'agriculteurs bien disposés vis-à-vis du principe de prestations payantes de vulgarisation et d'appui-conseil et en mesure de le faire; vérification de l'existence d'une réserve de prestataires potentiels de vulgarisation et d'appui-conseil privés, expérimentés, compétents, dotés d'un personnel suffisant et susceptibles de ne pas être seulement motivés par le profit, mais aussi par le service rendu aux agriculteurs; rôle du gouvernement pour garantir une séparation entre le financement de la vulgarisation et de l'appui-conseil et la fourniture de ces services, protéger les intérêts des agriculteurs, assurer le contrôle de la qualité des services de vulgarisation et d'appui-conseil, renforcer la capacité des prestataires de services de vulgarisation et d'appui-conseil non-publics, offrir des services gratuits de conseils de vulgarisation aux agriculteurs pauvres, garantir la gestion par la vulgarisation de questions d'intérêt public comme la protection de l'environnement et des ressources naturelles et coordonner les activités des différents prestataires de services; renforcer les capacités des agriculteurs à la formulation de demandes de prestations de services, renforcer leurs compétences en négociation, en préparation de contrats, en suivi de fourniture de prestations de services, en tenue de comptabilité, en prescription de conseils juridiques en cas de dommages causés par des conseils de vulgarisation privés inadéquats; mise en place de liens dans le circuit de production de la ferme au marché.
Décentralisation	Organisation de groupes d'agriculteurs; satisfaction des conditions préalables vers une transition souple de la décentralisation (sensibilisation des équipes de vulgarisation et des spécialistes thématiques sur la philosophie de la décentralisation et les mesures de transition, définition du nouveau rôle des spécialistes de vulgarisation et des spécialistes d'autres domaines vis-à-vis des élus du gouvernement local, renforcement des capacités des agents de vulgarisation en matière de planification du programme de vulgarisation émanant de la base par les groupements d'agriculteurs, formation initiale des élus du gouvernement local sur l'importance de l'investissement dans la vulgarisation pour susciter des changements de comportements positifs chez les agriculteurs;

	rôle des gouvernements nationaux pour doter les organes décentralisés d'une orientation politique et prendre des mesures pour empêcher la politisation de la vulgarisation ou sa marginalisation par le biais de procédés comme le recrutement de candidats non agricoles à des postes de vulgarisation, ou le désintérêt pour l'évolution de carrière des agents de vulgarisation ou bien le détournement des budgets de vulgarisation vers d'autres activités.
Methodologies de vulgarisation originales adaptées à un lieu et ayant un objectif	Elaboration et expérimentation de méthodologies de vulgarisation originales (et non importées ou imitées), adaptées au contexte situationnel, et qui soient participatives, respectant la parité hommes/femmes, une approche-client, peu coûteuses, disposant d'un potentiel de reproduction et de généralisation peu onéreux, suffisamment flexibles pour s'adapter aux changements d'environnement de la vulgarisation, faciles à mettre en œuvre, conviviales, innovantes, utilisant des méthodes éducatives "d'apprentissage sur le tas", et dont les résultats peuvent être vérifiés, pérennes et soutenus par des moyens audiovisuels, des voyages d'étude et des expérimentations.
Motivation des agents pour améliorer leurs performances	Formulation d'une politique nationale de vulgarisation; dotation des agents de vulgarisation d'un salaire, d'un statut, d'avantages et d'opportunités de carrière dans le pays et à l'étranger, au moins équivalentes à celles dont bénéficient les agents des autres disciplines de l'agriculture; dotation d'un budget opérationnel suffisant; dotation d'équipements physiques pour le travail de terrain, comme les équipements de mobilité et les accès aux données indispensables pour conseiller les agriculteurs, s'agissant notamment de la commercialisation des produits.
Extension du mandat technique de vulgarisation en vu des évolutions mondiales	Formulation d'une politique nationale de vulgarisation; remplacement de la vulgarisation agricole par celle de vulgarisation rurale et agricole; réforme de la formation initiale en vulgarisation; formation continue des agents affectés actuellement dans les domaines suivants: développement rural et agricole durable, réinsertion des populations agricoles après les catastrophes, réduction de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté rurale, satisfaction des besoins spécifiques des populations agricoles en matière de vulgarisation dans les zones touchées par le VIH/SIDA, développement des ressources humaines en matière de prise de décisions, de leadership, de résolution de problèmes, d'impact des effets de la mondialisation et de la libéralisation des marchés sur les agriculteurs.
Développement et utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)	Evaluation des outils et méthodes de communication locales et traditionnelles, des médias utilisables et combinables avec les technologies modernes de l'information dans le cadre du "contexte situationnel"; développement et expérimentation sur le terrain des NTIC en appui aux activités de vulgarisation; études de faisabilité des infrastructures pour l'installation des NTIC; renforcement des capacités des agents de vulgarisation en NTIC; création d'un petit groupe d'agriculteurs alphabétisés formés à l'utilisation et à l'entretien des équipements en NTIC; appui à l'utilisation des NTIC par les ressources humaines

	dans le but d'en tirer le meilleur profit sans pour autant remplacer les agents de vulgarisation; liens avec les sites Internet existants intéressants les agriculteurs, comme ceux consacrés aux prix des différents produits de base.
Suivi, évaluation et études d'impact	Formulation d'une politique nationale de vulgarisation; élaboration émanant de la base du programme de vulgarisation; organisation des agriculteurs; mise en place de liens dans le circuit de production de la ferme au marché; renforcement des capacités des agriculteurs en matière de suivi, d'évaluation et d'études de l'impact socioéconomique des interventions de la vulgarisation; élaboration des outils nécessaires aux agents de vulgarisation et aux agriculteurs.
Liens institutionnels	Formulation d'une politique nationale de vulgarisation; organisation des agriculteurs; mise en place de liens dans le circuit de production de la ferme au marché; mise en place d'une plate-forme de collaboration et réunions périodiques de tous les acteurs, y compris les agriculteurs, les spécialistes thématiques, la vulgarisation, la recherche agricole, les agences d'intrants agricoles, la commercialisation, les industries agricoles, la transformation des produits agricoles, le stockage, les instituts climatiques, les transports.
Autres principes identifiés au cours du processus continu de mise en place de la réforme et du retour d'expérience	A identifier en temps utile

COMMENT UTILISER LE CNARV?

1. Conduire une étude minutieuse sur le système national de vulgarisation agricole dans le but d'identifier ses divers aspects politiques, organisationnels, stratégiques et opérationnels.
2. S'entretenir avec les responsables concernés: gouvernement, agriculteurs, spécialistes dans les services publics et les organismes non-publics, notamment les ONG et les équipes professionnelles des projets et programmes de développement agricole et rural financés par des bailleurs de fonds, examiner la littérature disponible et effectuer des observations de terrain dans le but d'identifier les réformes de la vulgarisation en cours et à venir.
3. Examiner les réformes identifiées et déterminer dans quelle mesure les principes et interventions spécifiques de la réforme ont été appliqués aux divers aspects politiques, organisationnels, stratégiques et opérationnels, identifiés dans le point 1, ci-dessus.
4. Prendre note des lacunes totales ou partielles dans la mise en œuvre, en découvrir les raisons et s'informer des mesures que le gouvernement envisage de prendre pour combler ces lacunes.

5. En tenant compte du "contexte situationnel", avancer des recommandations réalistes, pratiques, peu coûteuses et faisables pour pallier ces lacunes avec l'objectif d'une mise en œuvre à court, moyen et long terme.
6. Faire preuve de créativité dans la mesure où chaque situation est différente et appelle généralement une solution de vulgarisation spécifique.

TERMES DE RÉFÉRENCE (TdR) NORMATIFS POUR LA CONDUITE DES ÉTUDES

Les TdR normatifs suivants peuvent être utilisés pour conduire les études d'évaluation de l'état de la réforme; de légers ajustements pourront toutefois y être apportés en fonction des caractéristiques du pays étudié. L'étude peut être conduite par une structure ou par un consultant individuel.

Utiliser le cadre normatif pour l'analyse et la réforme de la vulgarisation (CNARV) via la réalisation des tâches suivantes:

- Evaluer les connaissances, compétences et liens institutionnels actuels des catégories d'agriculteurs suivantes:
 - petits agriculteurs de subsistance, hommes et femmes
 - agriculteurs et agricultrices professionnels
 - organisations spécifiques d'agriculteurs (coopératives agricoles, associations de filières, conseils, etc.)
- Evaluer si le système de vulgarisation agricole en place, qu'il soit public, privé ou mixte, répond aux besoins des différentes catégories d'agriculteurs, s'agissant de connaissances, de compétences et de liens institutionnels. Décrire les raisons de la conformité ou non-conformité du système de vulgarisation.
- Analyser dans quelle mesure chaque principe ou intervention de la réforme de la vulgarisation (indiqués dans la première colonne du CNARV) a été appliqué aux aspects spécifiques de la vulgarisation (indiqués dans la deuxième colonne du CNARV). Tout aspect supplémentaire et particulier de la vulgarisation, identifié au cours de l'étude dans un pays donné, mais absent dans la deuxième colonne du CNARV, pourra être ajouté.
- Evaluer l'attitude des autorités gouvernementales vis-à-vis de la réforme du système national actuel de vulgarisation. Toutefois, que le gouvernement y soit favorable ou non, poursuivre l'étude du système actuel de vulgarisation pour juger s'il doit implicitement ou explicitement être soumis aux principes et interventions de réforme, même si la réforme n'est pas envisagée. La portée de la conformité de cette application peut être évaluée de la façon suivante:
 - Pour les besoins de l'évaluation de l'application des principes ou interventions de la réforme, diviser chaque aspect de la vulgarisation en divers sous-ensembles. Par

Problèmes de vulgarisation au cours de la phase initiale de la décentralisation

Plusieurs questions et problèmes de nature organisationnelle, technique, financière et d'attitude sont déjà apparus avec la mise en place de la décentralisation des services de vulgarisation dans le pays. Le budget destiné aux bureaux de vulgarisation au niveau du district a été transmis au fonds de développement du district et, au sein du Comité de développement du district (CDD), un responsable de l'administration locale a été chargé de la responsabilité de ce budget. Toutefois, le CDD est mal préparé à ce rôle de supervision. De plus, il existe un chevauchement entre le rôle du CDD et celui du Directeur régional de l'agriculture. Après la totale intégration du service de vulgarisation, il est possible que le rôle des techniciens agricoles de niveau moyen évolue, d'un travail traditionnel de vulgarisation vers des activités plus orientées sur le marché et soumises aux influences politiques. Les professionnels n'y sont pas préparés pour le moment.

FAO. 2003. *Nepal: A study on issues and problems arising from decentralization of agricultural extension services*, Rapport d'une étude non publiée par M.K. Qamar et K.N. Pyakuryal. Rome.

APEX: Une stratégie de vulgarisation pour la formation des agriculteurs aux questions liées à la population et à l'environnement dans le cadre des pratiques culturelles

Activités préparatoires:

- Identification de la population destinataire des messages APEX
- Organisation de la population cible pour faciliter la participation
- Constitution des équipes APEX de terrain
- Préparation technique des équipes APEX de terrain
- Préparation des programmes de formation
- Mise au point d'outils techniques et de matériels créatifs de formation
- Effet multiplicateur et économique de la stratégie de formation
- Elaboration de matériels de vulgarisation, d'éducation et de communication

Activités de terrain:

- Organisation stratégique des messages
- Groupes de contact
- Visites aux ménages ruraux
- Concours de connaissances APEX
- Concours de jeux et de théâtre rural APEX
- Cibler les décideurs
- Campagnes APEX intensives
- Démonstrations et conseils éducatifs post-sensibilisation
- Evaluation de l'impact

FAO. 2004. *APEX: An extension strategy for educating farmers in population and environment issues within the context of farming practices* (brochure), par M.K. Qamar. Rome.

exemple, certains sous-ensembles de la planification émanant de la base du programme de vulgarisation pourront être détaillés en identification de besoin par les groupes d'agriculteurs, hiérarchisation de ces besoins, évaluation des ressources disponibles, préparation d'un plan de vulgarisation de la base axé sur les priorités, etc. Ensuite examiner chaque sous-ensemble afin de vérifier si un principe particulier est appliqué ou non, et dans quelle mesure.

- Durée de mise en œuvre de l'application d'un principe ou d'une intervention de la réforme aux aspects spécifiques de la vulgarisation?
 - L'application a-t-elle procuré des avantages? Dans l'affirmative, citer et décrire ces avantages en termes précis.
 - Si l'application a entraîné des effets négatifs, citer et décrire ces effets en termes précis, en indiquant les principales raisons politiques, physiques, techniques, sociales, économiques, culturelles ou religieuses qui en sont responsables.
 - Si l'application de certains principes ou interventions de la réforme est floue, l'expliquer en tant que telle en restant attentif à toute tendance dominante.
- En se basant sur une analyse minutieuse, identifier les principales lacunes dans l'application des principes et interventions de la réforme, par exemple les aspects de la vulgarisation dont l'application a été soit totalement inexistante, soit uniquement partielle.
 - Faire des recommandations réalistes, faisables, à court, moyen et long terme pour combler les lacunes identifiées, en tenant compte des politiques gouvernementales existantes en matière de développement rural et agricole, des besoins en connaissances, compétences et liens institutionnels des agriculteurs et des organisations et des différentes caractéristiques du pays.
 - Préparer un rapport d'étude comportant une introduction (brève description du pays ou des pays étudiés, objectifs de l'étude, méthodologie utilisée, TdR de l'étude, etc.), un exposé des besoins des différentes catégories d'agriculteurs en matière de connaissances, de compétences et de liens institutionnels, un examen de la conformité de l'application des principes et interventions de la réforme dans le contexte du CNARV et ses principales lacunes, la formulation de recommandations et d'actions réalistes pour pallier les lacunes de la réforme et enfin des annexes.

DURÉE SUGGÉRÉE

Deux mois incluant la préparation du rapport.

Bibliographie

OUVRAGES RÉCENTS SUR LA VULGARISATION

- Alex, G., W. Zijp, D. Bylerlee *et al.* 2002. Rural Extension and Advisory Services: New Directions. Rural Development Strategy Backgroup Paper No. 9. Washington, DC., Agriculture and Rural Development Department, World Bank, August.
- Anderson, J.R., and G. Feder. 2003. Rural Extension Services. World Bank Policy Research Working Paper 2976. Washington, D.C., February.
- Anyonge, T.M., C. Holding, K.K. Kareko and J.W. Kimani. 2001. Scaling up participatory agroforestry extension in Kenya: from pilot projects to extension policy; *Development in Practice*, 11:4, 449–459.
- Dinar, A., and G. Keynan. 2001. Economics of Paid Extension: Lessons from Experience in Nicaragua. *American Journal of Agricultural Economics* 83:769–776.
- Dorman, E., K. Amezah and J. Hesse. 2003. Contracting out Extension in Ghana: The First Steps. 25th International Conference of Agricultural Economists, Durban, South Africa, August 19.
- FAO/World Bank. 2000. *Agricultural knowledge and information systems for rural development (AKIS/RD): Strategic vision and guiding principles*. Rome.
- FAO. 2002. *Methodological Guide for Designing and Implementing a Multimedia Communication Strategy*. Communication for Development manual 2. Rome.
- FAO. 2003. *Addressing extension and training needs of farmers with physical disabilities: A case study of the Islamic Republic of Iran*, by M.K. Qamar and I. Shahbazi. Rome.
- FAO. 2003. *A new extension vision for food security: Challenge to change*, by W.M. Rivera and M.K. Qamar. Rome.
- FAO. 2003. *Extension through women's community development groups: a case study of female extension assistants in Azad Jammu & Kashmir*, by K. Qamar and K. Ijaz. Rome.
- FAO. 2003. *Nepal: A study on issues and problems arising from decentralization of agricultural extension services*, unpublished report of a study conducted by M.K. Qamar and K.N. Pyakuryal. Rome.
- FAO. 2005. *Agricultural extension and training needs of farmers in the small island countries: a case study from Samoa*, by M.K. Qamar and S.S. Lameta. Rome.
- Farrington, I.C., A.D. Kidd and M. Beckman. 2002. Extension, poverty and vulnerability: The scope for policy reforms (Final report of a study for the Neuchatel Initiative); Working paper No. 155. London, UK: Overseas Development Institute; March.
- Gallagher, K.D. 2000. *Community study programmes for integrated production and pest management: Farmer Field Schools*. Human Resources in Agricultural and Rural Development. Rome: FAO.
- Gemo, H., C.K. Eicher and S. Teclemariam. 2005. *Mozambique's experience in building a national extension system*. East Lansing: Michigan State University Press.
- Jones, G. and C. Garforth. 1997. The History, Development, and Future of Agricultural Extension; In: B. Swanson, R. Bentz and A. Sofranko (eds.), *Improving Agricultural Extension: A Reference Manual*. FAO. Rome.

- Marsh, S.P. and D.J. Pannell.** 2002. Agricultural extension policy in Australia: the good, the bad, and the misguided. *Australian Journal of Agricultural and Resource Economics* 44: 605–727.
- Mubangizi, N., M.N. Mangheni and C.J. Garforth.** 2004. Information sources and constraints under national agricultural advisory services programme, of service providers in Uganda. *Uganda Journal of Agricultural Sciences* 9: 257–264.
- Neuchatel Initiative Group.** 1999. *Common Framework on Agricultural Extension*. Paris: Ministère des Affaires étrangères, Bureau des politiques agricoles et de la sécurité alimentaire.
- Neuchatel Initiative Group.** 2002. *A Common Framework for Financing Agricultural and Rural Extension*. Neuchatel Initiative. Uppsala, Sweden.
- Ojha, G.P. and S.R. Morin.** 2001. Partnership in agricultural extension: Lessons from Chitwan (Nepal). *Agricultural Research and Extension Network*. Network Paper No. 114, July 2001. Overseas Development Institute. London.
- Peeters, A.** (ed.). 2000. *Methods and Tools of Extension for Mountain Farms*. FAO.
- Qamar, M.K.** 2000. *Agricultural extension at the turn of the millennium: trends and challenges*, Human Resources in Agricultural and Rural Development. Rome: FAO, pp. 158–170.
- Qamar, M.K.** 2001. The HIV/AIDS epidemic: An unusual challenge to agricultural extension services in sub-Saharan Africa. *The Journal of Agricultural Education and Extension*, Vol. 8, No. 1; 1–11.
- Qamar, M.K.** 2002. Global trends in agricultural extension: Challenges facing Asia and the Pacific Region. Keynote paper presented at the FAO Regional Expert Consultation on Agricultural Extension, Research-Extension-farmer Interface and Technology Transfer, held in Bangkok, 16–19 July.
- Qamar, M.K.** 2003. Agricultural extension in Asia and the Pacific: Time to revisit and reform. Resource paper presented at the International Seminar on Enhancement of Extension Systems in Agriculture, organized by the Asian Productivity Organization, Tokyo, at Faisalabad, Pakistan; 15–20 December.
- Qamar, M.K.** 2003. *Facing the challenge of an HIV/AIDS epidemic: agricultural extension services in sub-Saharan Africa*. Rome: FAO.
- Quizon, J., Feder, G. and R. Murgai.** 2000. A note on the sustainability of the Farmer Field School approach to agricultural extension. Washington, DC: The World Bank.
- Rivera, W.M. and W. Zijp.** 2001. *Contracting for Agricultural Extension: Case Studies and Emerging Practices*. London: CABI International.
- Rivera, W.M., M.K. Qamar and L.V. Crowder.** 2001. *Agricultural and Rural Extension Worldwide: Options for Institutional Reform in the Developing Countries*. Rome, FAO.
- Rivera, W.M.** 2001. The Invisible Frontier: the Current Limits of Decentralization and Privatization in the Developing Countries. In: Brewer (ed.), *Agricultural Extension: An International Perspective (2001)*; Erudition Press.
- Rivera, W.M. and G. Alex** (eds.). 2002. *Extension Reform for Rural Development: Case Studies of International Initiatives*. The World Bank, Rural Development Family, SASKI. October 15.
- Rivera, W.M. and G. Alex.** 2003. Pluralism, Emergent Priorities and the Central Role of Government in Extension Reform; in: *Extension and Rural Development: International Case Studies and Emerging Trends*. World Bank. Washington, DC.
- Rivera, W.M. and M.K. Qamar.** 2003. *Agricultural Extension, Rural Development and Food Security Challenge*. Rome: FAO.

- Rivera, W.M., M.K. Qamar, and H.K. Mwandemere.** 2005. *Enhancing Coordination among AKIS/RD Actors: An analytical and comparative review of country studies on agricultural knowledge and information systems for rural development (AKIS/RD)*. Rome: FAO.
- Sanchez, P., et. al.** 2004. *Halving Hunger: It can be done*. Report of the Millennium Task Force on Hunger. www.unmillenniumproject.org/who/task02.htm.
- Swanson, B.E., A.J. Sofranko, and M.M. Samy.** 2004. *Impact of Trade Liberalization on Agriculture: Illinois' Value-Added Experience and Possible Implications for Extension in Mexico*. Urbana-Champaign, IL: University of Illinois.
- Tripp, R., M. Wijeratne and V. Hiroshini.** *What should we expect from farmer field school? A Sri Lanka case study*. World Development, Volume 33, Issue 10, October 2005, pp 1705-1720.
- Van den Ban, A.W.** 2000. *Different Ways of Financing Agricultural Extension*. ODI AgREN Network Paper 106b. London.
- World Bank.** 2002. *Summary report of the World Bank/USAID/Neuchatel International Workshop on "Extension and Rural Development" held at IFPRI*. Washington, DC.
- World Bank/USAID.** 2002. *Extension and Rural Development: a Convergence of Views on Institutional Approaches?* International Workshop, Nov. 12–14. The World Bank. Washington, DC.

BIANCA

